

C.R.I.C. N° 46 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission du budget, de l'énergie et du climat**

Mercredi 5 décembre 2018

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur la lutte contre la précarité énergétique »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	1
<i>Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'augmentation constante du prix de l'électricité et l'impact sur la facture des citoyens wallons »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	3
<i>Question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le projet de réseau mondial d'électricité »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	5
<i>Question orale de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le déploiement des compteurs intelligents »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	7
<i>Question orale de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la participation de la Belgique à la COP24 » ;</i>	
<i>Question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la marche « Claim the climate » »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Henry, Maroy, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports.....	9
<i>Reprise de la séance</i> .....	15
<i>Organisation des travaux</i> .....	15
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	15
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres.....	15

*Sixième rapport annuel (01.01.2017 au 31.12.2017) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1187 (2018-2019) N° 1).....* 15

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres..... 15

*Exposé de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne*

Intervenants : M. le Président, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports..... 15

*Échange de vues*

Intervenants : M. le Président, M. Knaepen, Mmes Kapompole, Baltus-Möres, MM. Henry, Drèze, M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports..... 20

*Confiance au président et au rapporteur.....* 27

*Organisation des travaux (Suite).....* 27

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....* 27

*Interpellations et questions orales retirées.....* 27

*Liste des intervenants.....* 28

*Abréviations courantes.....* 29

Présidence de M. Drèze, doyen d'âge

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 28 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « L'IMPACT DE LA RÉFORME DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) SUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur la lutte contre la précarité énergétique ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Monsieur le Ministre, on est vraiment dans un dossier brûlant puisque cette réforme des points APE est en discussion en ce moment même au Parlement avec, si je ne m'abuse, un avis demandé au Conseil d'État pour toute une série d'amendements.

Même si nous avons débattu régulièrement de la précarité énergétique dans cette commission, force est de constater qu'elle ne cesse de s'accroître. Je pense vraiment que cette réforme des points APE prônée par le Gouvernement wallon augmentera encore celle-ci. Je rappelle que je trouve cette réforme véritablement brutale et injuste. De plus, elle est imposée sans aucune concertation avec le secteur, on l'a encore rappelé hier.

Cette réforme m'interpelle d'autant plus qu'elle touche principalement et majoritairement des femmes : 70 % des emplois dans le domaine du non-marchand sont occupés par des femmes ; 60 % au niveau des pouvoirs locaux sont également occupés par des femmes. De plus, quand on évoque le nombre de familles monoparentales qui ont à leur tête une femme, il y a vraiment une crainte par rapport à la précarité

énergétique. Vous connaissez suffisamment le dossier pour en être aussi persuadé. J'en suis convaincue.

Un cri d'alarme a été lancé par la Fédération des CPAS concernant un point très spécifique, à savoir le financement des tuteurs énergie. Je voulais vous interpeller en tant que ministre de l'Énergie parce que le rôle de ces tuteurs auprès des citoyens et des citoyennes particulièrement précarisés est très utile.

Je voulais avoir votre analyse de la situation, d'autant plus que, même si je mets le focus sur la situation des personnes précarisées, ces tuteurs aident beaucoup plus de monde que cela. Il y a toute une série d'informations que l'on peut obtenir auprès d'eux pour optimiser le travail que l'on peut faire par rapport à la dimension énergétique.

Je voulais vous entendre par rapport aux craintes formulées par la Fédération des CPAS. Partagez-vous ces craintes ou, au contraire, y a-t-il moyen d'avoir un financement suffisant pour ces tuteurs énergie ?

Le fonds Énergie pourrait-il être mobilisé dans ce cadre avec peut-être une plus grande ampleur que ce qui se fait actuellement ?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, bien légitime au demeurant. Cela dit, aussi paradoxal que cela puisse paraître, on n'est pas à une approximation près.

Je n'ai aucune maîtrise sur les tuteurs énergie. Je le regrette, mais je n'en ai aucune. La mission échappe donc totalement à mes compétences fonctionnelles. La clef de voûte de leur mission est l'accompagnement social d'un public précarisé.

Lorsque j'ai vu la sortie de la Fédération des provinces, je m'en suis moi-même étonné en me disant : « Tiens, ils ne m'ont jamais interpellé sur la question. Je n'ai pas eu de dialogue avec eux sur la question ». Il y a peut-être eu une information donnée, mais on n'a pas eu de débat au cabinet. De plus, je sais que ce n'est pas du

tout les habitudes de la Fédération. J'en ai donc été moi-même étonné.

**Mme Kapompole (PS).** - Pour le compte rendu : la Fédération des CPAS et pas la Fédération des provinces.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - La Fédération des CPAS. Pardon si j'ai dit provinces. Merci de votre attention.

La raison est celle que je vous donne : je n'ai pas de compétences sur les tuteurs énergie. C'est par conséquent sous l'angle de l'action sociale, que vous avez aussi abordé dans votre question, qu'il faut envisager de pérenniser les missions de tuteurs énergie, par exemple en conditionnant le maintien de la dotation spécifique attribuée par la ministre de l'Action sociale au maintien de leur mission actuelle.

Pour le surplus, comme vous le savez, les tuteurs énergie sont employés par les CPAS. La réforme des points APE a déterminé comme principe que l'ensemble des moyens à destination des communes et des CPAS étaient attribués à la ministre des Pouvoirs locaux, laquelle a la tutelle.

Mon analyse est qu'il est sain de rendre aux CPAS de l'autonomie fonctionnelle. Ils sont les plus à même de déterminer quelles politiques sont les plus phase avec les réalités socioéconomiques. Ainsi, la précarité urbaine n'est pas la précarité rurale. Les actions menées doivent être adaptées au terrain sur lequel on intervient.

Je ne doute pas que les CPAS continueront à intégrer l'aspect énergétique dans leurs actions tout en l'envisageant sous un angle plus transversal. Vous savez comme moi que la précarité se décline rarement dans une matière isolée.

Concernant mes compétences fonctionnelles, par contre, je tiens à rappeler que je mets en œuvre des politiques qui permettent de lutter contre cette précarité, notamment au niveau de la facture énergétique :

- simplification de la facture ;
- limitation des frais de rappel ;
- augmentation du seuil minimum de dette avant le placement d'un compteur à budget ;
- encadrement des plans de paiement via des arrêtés ;
- gratuité du placement du compteur à budget ;
- et cetera.

Concernant le fonds Énergie, j'entends l'orienter vers mes compétences fonctionnelles dans lesquelles ne se trouvent pas les tuteurs énergie.

À ce titre, je vous renvoie à ma réponse ce jour à votre question sur l'augmentation constante du prix de l'électricité et de l'impact de la facture des citoyens wallons et plus précisément sur le point relatif aux dispositifs MEBAR et PAP.

Désolé de ne pas avoir pu être plus explicite sur la question, mais elle relève, comme l'avez compris, de la ministre Greoli.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour les éléments d'information qu'il a bien voulu apporter au dossier. Je comprends bien qu'il faudra poursuivre la réflexion avec la ministre Greoli et la ministre De Bue.

Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous faites une distinction entre précarité urbaine et précarité rurale. Je pense que l'on va entrer dans une période où il faudra apporter des solutions différenciées par rapport aux différents types de précarité. Trop souvent, on a tendance à apporter des solutions pour les villes. Or, toute une série de personnes en difficulté en milieu rural se sentent parfois délaissées. C'était très pertinent de votre part de faire cette distinction ici.

Par contre, là où je suis déçue, c'est de voir que, par rapport à votre compétence au niveau du fonds Énergie, vous refusez de la partager avec d'autres ministres pour donner une ampleur utile à la problématique ; peut-être pas via les tuteurs énergie, je ne sais pas exactement ce que l'on pourrait envisager.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, parce que vous y avez participé aussi, hier avait lieu le congrès de l'Institut Destrée ; c'était un des éléments qui revenaient dans les messages adressés au monde politique, à savoir cette difficulté d'avoir le partage d'une vision entre différents ministres. Même au sein d'un même gouvernement, même entre ministres d'un même parti, on a l'impression que c'est difficile de fonctionner ensemble dans l'intérêt général pour des thématiques comme celles-là.

Je vous engage à voir avec la ministre Greoli et la ministre De Bue ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation en matière de précarité énergétique. De plus en plus, c'est ce que la société va nous « forcer » à faire. C'est le retour citoyen et pas uniquement citoyen parce que, au sein de l'Institut Destrée, on rencontre également beaucoup de représentants associatifs et du monde de l'entreprise qui attendent du monde politique des solutions. Il faudrait vraiment avoir ce travail un peu plus en synergie entre différents ministres sur une thématique telle que celle-là.

*(M. Destrebecq, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « L'AUGMENTATION  
CONSTANTE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET  
L'IMPACT SUR LA FACTURE DES CITOYENS  
WALLONS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « l'augmentation constante du prix de l'électricité et l'impact sur la facture des citoyens wallons ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Monsieur le Ministre, toujours avec cette dimension liée au pouvoir d'achat et à la difficulté de vivre ou même de survivre pour certains citoyens en Wallonie, force est de constater que le prix de l'électricité continue de grimper, notamment suite à l'indisponibilité des centrales nucléaires ainsi qu'à une hausse des importations.

La gestion chaotique de la politique énergétique du Gouvernement fédéral se répercute sur la facture des citoyens avec une hausse des factures, très réelle celle-là.

Je suis très admirative du courage politique que vous avez quand vous avez envie de dire quelque chose sur une situation ; que cela concerne quelqu'un de votre parti ou pas, vous n'hésitez jamais à le faire. Cela vous honore et vous grandit à chaque fois. On ne peut pas manquer d'honnêteté intellectuelle dans ce dossier, et vous en avez certainement.

On le sait, et je l'ai bien compris lorsque vous m'avez répondu sur la question précédente, certaines dispositions ne relèvent pas de la compétence de la Wallonie, mais dès que cette dernière dispose de certains leviers en matière de politique énergétique il y a des initiatives à prendre.

Vous en avez déjà touché un mot dans votre réponse à la question précédente, mais je voulais avoir davantage d'informations sur le rôle que pourraient jouer les Régions en collaboration avec le Fédéral. Exactement comme je le disais tout à l'heure, il y a lieu d'avoir ce travail intergouvernemental. On l'évoque par rapport au dialogue sur le climat, mais on vit dans un pays où l'on sera sans doute de plus en plus séparés pour certaines choses, et encore plus obligés de travailler et de collaborer sur des matières et ici pour pallier ces carences énergétiques.

Quel rôle la Région pourrait-elle jouer avec le Fédéral ?

Quelles sont les synergies à prendre avec votre collègue en charge de l'Action sociale ?

Je pense que, pour venir en aide aux ménages en situation de précarité, il y a peut-être des éléments et des projets encore à développer avec Mme la Ministre Greoli.

Quelles initiatives peuvent être mises en place pour modifier les comportements énergivores ?

Encore une fois, je pense qu'il faut prendre la mesure de ce qui se passe en ce moment. Pour beaucoup de citoyens, c'est intenable d'avoir des messages comme quoi ils doivent faire toute une série d'efforts en termes comportementaux, alors que de grands lobbies et de grands acteurs économiques peuvent être énergivores et surtout agir comme s'il n'y avait aucune pression sur eux par rapport aux situations. Là aussi, vous pouvez prendre la mesure et le recul macro nécessaire pour y répondre. J'en suis convaincue.

Je reviens aussi sur ce fonds Énergie puisque mon objectif, dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, sera de vous inciter à toujours plus renforcer les mesures d'aide aux personnes les plus précarisées via celui-ci et peut-être via d'autres moyens.

Vous avez lu comme moi l'article dans *La Libre Belgique* qui montre que, surtout au niveau fédéral – en tout cas, ils pointaient le Fédéral –, toute une série de mesures aide plutôt les ménages moyens supérieurs, alors que toute la politique en lien aux personnes en situation de précarité semble vraiment être le parent pauvre du Gouvernement fédéral. Je ne voudrais pas que l'on puisse dire la même chose du Gouvernement wallon, d'autant plus qu'il y a dans ce Gouvernement des personnalités telles que vous qui peuvent peut-être changer la donne.

J'aurais bien voulu vous entendre sur ce sujet.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Madame la Députée, je vous remercie sincèrement non seulement pour votre question, mais également pour votre appréciation et votre réflexion. Je partage très largement la vue qui est la vôtre sur le plan structurel, ou institutionnel puisqu'on l'appelle comme cela dans ce pays.

Avant de vous répondre plus précisément, je me dis souvent qu'il y a deux manières de réfléchir lorsqu'on voit cette évolution.

La première, on l'entend parfois dans la rue, il ne faut pas se voiler la face ni fermer les oreilles : « Tous pourris, tous les mêmes », on met tout le monde dans le même sac : « Privilégiés », et l'on confond tout. Ce sont

des expressions et dans un pays de démocratie une expression a le mérite d'exister également.

En ce qui nous concerne – c'est la deuxième hypothèse que j'émet, c'est la deuxième manière de voir les choses –, il faut déchiffrer, prendre du recul sur un certain nombre de choses et il faut décider.

Je crois aussi que, de plus en plus, les décisions devront se prendre sur le plan des entités fédérées parce que ce pays, avec toute la beauté de la diversité qui existe, doit encore évoluer. C'est inévitable, c'est la direction dans laquelle on va et ce ne doit pas être une évolution contre les autres. Vous ne m'entendrez jamais critiquer benoîtement les Flamands et les Bruxellois, surtout que cela ne sert à rien. On voit bien que, parfois, sur le plan fédéral – et toute l'actualité nous le rappelle aujourd'hui –, il est difficile de prendre des positions parce qu'il y a des sensibilités très diverses. Sans vouloir amalgamer, ce sont des réalités.

Vous évoquiez tout à l'heure l'Institut Jules Destrée. À mon sens, il faut pousser plus cette réflexion de se dire : « Comment, avec plus d'autonomie, peut-on, sur le plan wallon et par rapport aux sensibilités wallonnes qui sont les nôtres, être aussi plus performants ? »

Je referme la parenthèse parce que cela mériterait un débat bien plus long, mais on peut le faire à l'occasion si vous le souhaitez, que ce soit dans ce cénacle ou dans d'autres cénacles. C'est avec grand plaisir que j'apporterai modestement mon appréciation des choses.

Lors d'une précédente réponse, j'ai déjà expliqué que l'augmentation du prix de l'électricité n'était pas un phénomène limité à la seule Belgique, mais qu'elle était également observée dans le marché européen. Je rappelle que cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de la composante « énergie » de la facture, qui est elle-même causée par l'augmentation des prix du gaz sur les marchés internationaux et à la hausse du prix du carbone sur le marché européen, ce qui est parfois une bonne chose.

La difficulté est que l'on peut se réjouir de l'augmentation du prix du carbone, mais en même temps il a effectivement une répercussion sur les prix dans les pays de la Communauté européenne.

Dans le cadre de mes compétences, il m'importe de limiter toute hausse des autres composantes de la facture, en particulier celles qui sont de nature régionale. Ainsi, conformément à la Déclaration de politique régionale, j'ai pu procéder à l'évaluation des différentes obligations de service public, comme vous le savez, pour les rationaliser. La simplification de la facture est en cours d'adoption au Gouvernement et améliorera à mon sens et de manière substantielle la lisibilité.

Les synergies avec mes collègues concernant des actions pour venir en aide aux ménages en situation de

précarité doivent être envisagées dans le cadre aussi du Plan de lutte contre la pauvreté pour proposer un ensemble d'actions cohérentes et efficaces. Vous avez raison quand vous pointez le fait qu'il faut de la collaboration entre les ministres – sûrement sur un sujet tel que celui-là –, mais je crois aussi que, à partir du moment où il y a un plan, on doit essayer, dans un ensemble de synergies, de travailler dans la direction imprimée par ce plan.

La modification des comportements énergivores peut être réalisée au travers de plusieurs moyens. L'augmentation de la facture d'électricité est un élément motivant pour certains à porter une attention particulière à leur consommation d'énergie. Pour ma part, je préfère agir au travers de la sensibilisation des citoyens. J'ai notamment mis en place une campagne de fin d'année axée sur la sensibilisation à l'utilisation de l'énergie qui sera diffusée avec les informations météo, autant sur radio que télévision, mais de manière neutre sur un plan politique. On a vraiment choisi ces moments-là parce que l'on sait que ce sont aussi des moments d'attention par rapport aux téléspectateurs.

La réforme des primes, en les rendant plus attractives, permettra également à plus de citoyens de passer le pas pour vivre dans un habitat plus durable. On voit qu'il y a une augmentation en termes de consommation sur les primes, substantielle d'ailleurs d'un certain nombre d'entre elles. Je crois que la réforme que nous voterons ensemble au premier semestre 2019 sur la réunion des primes énergie et des primes logement sur la centralisation et l'auditeur iront dans ce sens ; non pas d'une attractivité supplémentaire, mais d'un intérêt supplémentaire et d'une compréhension plus lisible et plus facile pour ceux qui en ont le plus besoin.

Je suis certain que cette réforme profitera à ceux qui en ont le plus besoin parce que l'on priorisera ces besoins en fonction de l'intérêt personnel et général. Elle permettra de cibler plus ceux qui sont vraiment dans ces difficultés que vous évoquiez – je connais votre sensibilité par rapport à cette cause – plutôt que ceux qui, parfois, par effet d'aubaine, viennent chercher une aide publique dont ils pourraient se passer.

Enfin, je n'oublie pas les personnes en situation de précarité qui ne peuvent pas toujours assumer le prix de l'énergie. En effet, l'amélioration du dispositif MEBAR et des plans d'action préventive en matière d'énergie est à l'analyse au sein de mon cabinet avec comme objectif un renforcement du soutien aux personnes les plus en difficulté, notamment au travers d'un meilleur ciblage de ces personnes et de la rationalisation des mesures qui les concernent.

J'ai également demandé au cabinet de réfléchir sur les éléments qui relèvent de notre compétence en termes de facture de l'électricité, sur un dialogue avec les GRD notamment qui doit pouvoir être entamé, sans doute

avec les communes qui, comme vous savez, sont des actionnaires des GRD, mais bénéficient aussi d'un certain nombre de dividendes. Je crois que c'est le moment de pouvoir non pas imposer des décisions, mais peut-être imposer une réflexion qui permettrait alors de prendre une décision dans l'intérêt des citoyens les plus faibles.

À un moment donné, les priorités doivent être celles-là ; pas seulement sur le plan énergie, mais c'est un des domaines dans lesquels je suis en charge. Il est donc normal que l'on y travaille au cabinet.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées.

J'entends bien très concrètement la campagne de fin d'année, la réforme des primes pour le premier semestre 2019 et l'amélioration du dispositif MEBAR. Ce sont des éléments que je vérifierai, même si, à vous entendre, c'est de toute façon vers du positif que l'on irait. Il y a une réelle volonté de votre part.

Je voudrais tout de même insister sur le fait que je ne pense pas que l'augmentation de la facture d'électricité soit la mesure, en tout cas pour les personnes en situation de précarité, pour changer les comportements. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est vécu comme une autre difficulté ajoutée à d'autres difficultés. Comme on le sait, à l'heure actuelle, les gens arrivent chez le pharmacien en demandant le prix d'un médicament et, en entendant le prix, décident parfois de ne pas le prendre et de ne pas se soigner correctement. Il y a une difficulté pour assumer le simple fait pour certains – pas pour nous qui sommes des privilégiés – de se nourrir correctement jusqu'à la fin du mois.

Bref, l'augmentation de la facture d'électricité, même si cela peut sembler pour certains ménages une des solutions par rapport à leur comportement énergivore, on doit mesurer que, pour beaucoup de personnes et de plus en plus de personnes maintenant, ce n'est pas la bonne solution.

Vous avez évoqué par ailleurs les sensibilités très diverses, notamment entre les différentes Régions. On doit s'atteler à travailler sur nos points de convergence. Pour avoir eu l'occasion de débattre avec des collègues flamands et bruxellois sur le dialogue intergouvernemental au niveau du climat, il y a toujours moyen de trouver des points de convergence. La preuve, on l'a fait avec la résolution interparlementaire sur le climat. On doit pouvoir le faire dans les années qui viennent.

Vous parlez néerlandais et vous êtes très régulièrement au-delà de la frontière linguistique pour vous exprimer et accueilli toujours correctement. Il faut travailler cette dimension à l'avenir et veiller à ce que, au niveau institutionnel, on arrive à des solutions dans

l'intérêt de l'ensemble des citoyens pour l'intérêt général.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LE PROJET DE  
RÉSEAU MONDIAL D'ÉLECTRICITÉ »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le projet de réseau mondial d'électricité ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy (MR).** - Monsieur le Ministre, je suppose que vous n'avez pas manqué de féliciter Damien Ernst, Professeur à l'Université de Liège, qui vient de décrocher la médaille Blondel, l'une des plus belles distinctions internationales qu'un ingénieur électricien puisse obtenir.

Ce prix vient notamment saluer ses recherches sur le projet de réseau mondial d'électricité, avec la CIGRE, une organisation très influente dans le monde des réseaux à haute tension. Il a pu démontrer qu'un réseau électrique mondial est sans doute la solution la moins chère pour décarboner complètement la production d'électricité.

Avec 100 milliards de dollars, il serait déjà possible de bien connecter l'Europe et les États-Unis et d'amener de l'énergie éolienne en provenance du Groenland. Dans une interview récente, Damien Ernst a déclaré : « C'est un montant ridicule à l'échelle de ces deux régions ».

Son idée consiste à installer de grandes fermes éoliennes au Groenland afin de profiter des vents catabatiques. J'ai appris un nouveau mot : « catabatique ». Pourtant, j'aime le vent, j'aime prendre le large. Ces vents catabatiques permettraient d'atteindre un taux de fonctionnement des éoliennes de l'ordre de 70 %, ce qui est énorme. Damien Ernst pense que ce projet pourrait être lancé d'ici 2030. D'après lui, ce projet est devenu le sujet numéro un au sein de la communauté des gestionnaires de réseau à haute tension.

Quelle est votre réaction par rapport à ce projet d'envergure ? Rêver wallon, cela fait un peu de bien ; en tout cas rêver avec un Wallon parce que les Wallons ne pourront pas faire cela seuls.

Ce projet est-il à l'étude ? En parle-t-on au sein de votre administration ? Avez-vous eu des échanges à ce propos avec vos homologues étrangers en charge de l'Énergie ? Vous avez récemment fait plusieurs

déplacements en Europe et outre-Atlantique, où vous avez refait le monde avec vos collègues.

Pourrait-il être question de ce projet à la COP24 à laquelle vous allez vous rendre dans quelques jours ?

Dernière question, selon le professeur Ernst, il est devenu très difficile de recevoir des financements pour ce type de recherche, ce qui, selon lui – et on le comprend aisément – représente un risque non seulement pour la recherche, mais pour la réussite de la transition énergétique. Qu'en est-il dans ce domaine ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question réellement intéressante.

Je vais profiter de l'occasion pour féliciter le professeur Ernst pour le prix reçu, la médaille Blondel. C'est rare qu'un scientifique wallon puisse bénéficier d'une telle reconnaissance au plan international. Il ne faut sûrement pas se gêner en la matière, mais lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Même si nous étions parfois en divergence sur certains points avec le professeur Ernst, je reconnais qu'il y a plus de convergences que de divergences entre nous, et heureusement d'ailleurs. Néanmoins, je suis totalement en admiration par rapport à cela.

Comme vous, j'ai été interpellé par le terme « cataphatique », que je ne connaissais pas. On ne va pas faire les grands malins, je voulais simplement vous dire ce que Wikipédia en dit. Cela vient du grec – j'ai fait un peu de grec et j'aime bien cela – « cataphasis » : affirmation. Je ne m'en souvenais pas, mais c'est toujours marrant de revoir écrire en grec. Pour le reste – vous apprécierez ou pas, mais je sais que, comme moi, vous êtes assez loin d'une certaine logique –, mais, pour ceux qui nous liront, c'est donc : « une théologie qui emploie des termes positifs pour décrire Dieu. Elle procède par l'affirmation de ce que Dieu est et s'efforce de parvenir à la connaissance de Dieu par l'énumération de ses caractéristiques positives ».

**M. Maroy (MR).** - C'est ce que l'on appelle faire du vent, effectivement.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Je n'irai pas jusque-là, mais cela inspirera peut-être plus d'autres que certains. Cela pour vous dire que l'on ne réinvente pas le monde. Je me dis qu'il y en a peut-être plus sur ma droite qui seront sensibles à la chose que ceux qui sont là, M. Maroy et moi, mais ce n'est pas une critique. C'est plus ce que l'on appelle une sensibilité que l'on peut avoir ou pas, mais c'est quand même l'histoire. À l'époque, on évoquait déjà les dieux puisque vous savez que chez les Grecs on parle de multiple en la matière.

Je ferme cette parenthèse, que je trouvais d'ailleurs sympathique, qui nous permet de nous dire que cette langue française est tellement riche que l'on ne la connaîtra jamais complètement.

Concernant le fait que le projet que vous avez évoqué serait le sujet numéro un de la communauté des gestionnaires de réseaux de transport, même si Elia confirme que ce thème fait bien l'objet de discussions dans des forums auxquels des GRT participent – tel le CIGRE par exemple –, elle n'a cependant pas connaissance d'une structure formelle réunissant plusieurs GRT ayant des réflexions spécifiques sur ce thème de ce que l'on pourrait appeler un *global grid*. Elle participe au sein d'ENTSO-E, l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de transport, à définir les besoins de développement des réseaux de transport.

Quant au sujet plus précis du *global grid*, Elia et le professeur Ernst finalisent le financement d'un postdoctorat dont l'objet est de savoir si un réseau mondial est nécessaire et viable, surtout pour décarboner la société.

Mon administration n'est pas informée que ce sujet est débattu au niveau européen. En tout cas, je n'ai pas été informé de la chose et je vais donc prendre un peu de réserve par rapport à cela. On n'a pas eu d'information et, dans les recherches que l'on a fait, cela n'apparaissait pas si évident que cela.

Au niveau académique, par contre, des projets de type réseau plaques de cuivre avec un gros réseau de transport d'électricité de grosse capacité de production renouvelable n'ont pas toujours eu la cote, il faut quand même le rappeler.

Si de tels projets sont réalisables, leur souci principal n'est pas tant dans le CAPEX des installations de production, mais bien dans l'incroyable logistique à mettre en œuvre ainsi que dans les câbles et les inévitables pertes qu'ils causeront sur la longueur. C'est un phénomène physique, mais c'est en cela que le professeur Ernst est intéressant parce que l'on sait bien qu'il y a une déperdition d'énergie sur le câble. L'électron, à un moment donné, est moins performant quand on le met à x milliers de kilomètres que si on le prend à côté de chez soi.

Par ailleurs, les évolutions récentes en termes de batterie, de *power-to-x*, de microréseaux et d'autoconsommation collective ouvrent aussi de nouvelles opportunités quant aux aspects transport de l'énergie – il est donc plus aisé de transporter l'hydrogène liquéfié que de l'électricité – et de meilleure consommation de celle-ci. Je pense à la synchronisation des flux au sein de l'autoconsommation collective.

Au sujet plus particulier du financement, le département de l'énergie ne dispose quasiment plus de moyens alloués à la recherche – et c'est un problème –

parce que c'est au sein du département de l'économie, sans que ce soit un reproche à l'égard de mon collègue, M. le Ministre Jeholet.

Nous entamons d'ailleurs un dialogue afin de respecter les recommandations du Pacte énergétique en termes de dépenses énergétiques sur le plan de la recherche. Il est prévu que 10 à 15 % de la recherche soit dédié à l'énergie. Cela ne me dérange absolument pas que cela provienne du ministère de l'Économie. J'ai d'ailleurs vu que, au Luxembourg, le ministre de l'Économie est aussi ministre de l'Énergie et cela ne pose pas de problème. Ce qui est important, c'est que les moyens puissent être dédiés.

L'ensemble des projets de recherche et des moyens y relatifs dépend dorénavant de la DGO6. Par ailleurs, le professeur Ernst vient de décrocher un financement de 667 600 euros pour son projet Remi dans le cadre du Fonds de transition énergétique fédéral.

Je terminerai en vous signalant que, lors de la COP24, un très grand nombre d'événements ont lieu en parallèle des négociations. Selon l'invitation, il est actuellement envisagé que le professeur Ernst vienne présenter son travail au niveau du pavillon Benelux. Cela devra être confirmé dans les prochaines heures, si pas prochains jours, puisque la COP a commencé et se terminera à la fin de la semaine prochaine. Je crois que c'est une manière pour nous aussi de valoriser l'intelligence wallonne et la recherche wallonne dans le cadre de l'opération Benelux.

**M. le Président.** - La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** - Je me garderai bien d'avoir la prétention d'émettre un avis personnel sur la faisabilité de ce projet. Ce que je trouve séduisant, c'est que voilà un professeur qui brille à l'étranger et qui récolte une des plus prestigieuses récompenses. Les pouvoirs publics wallons doivent accompagner ce scientifique.

Je suis heureux d'apprendre, Monsieur le Ministre, que des budgets vont être réinjectés dans le circuit pour le soutenir. Le professeur Ernst n'est pas le seul, on a de la matière grise en Wallonie. Il faut arrêter de faire le Calimero. On a des gens intelligents, très intelligents chez nous et ils doivent être soutenus. Je me réjouis que l'on aille dans ce sens. Si le professeur Ernst peut effectivement se rendre en Pologne, à la COP24, grâce à vos contacts pour présenter son projet, ce sera peut-être le début de quelque chose.

Pour le reste, je trouve passionnant de voir les perspectives qui peuvent s'ouvrir à nous. Je vous sais en tout cas très ouvert d'esprit – ouvert à tout point de vue – pour des développements futurs dans lesquels la Wallonie pourrait jouer un rôle non négligeable.

## **QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS, SUR « LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « le déploiement des compteurs intelligents ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

**M. Henry (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, en juillet dernier, le Parlement de Wallonie a adopté un décret relatif au déploiement des compteurs intelligents sur votre proposition. Aux termes de ce décret, le gestionnaire de réseau devra avoir atteint un objectif de 80 % de placement de ce type de compteurs en 2029 pour les consommateurs les plus importants.

Par ailleurs, à l'horizon 2023, il est prévu une installation systématique de ce type de compteurs en cas de nouveau raccordement, de remplacement de compteur ou encore pour les personnes identifiées en défaut de paiement. Il y a évidemment eu différentes discussions sur ce décret. Nous avons introduit certains amendements qui n'ont pas tous été retenus.

Le décret prévoit également que le Gouvernement détermine la procédure et les mesures à prendre dans les cas où l'utilisateur ou une personne vivant sous le même toit signalerait un problème d'intolérance de type électrohypersensibilité.

Je souhaiterais vous demander de faire le point sur la problématique depuis l'adoption du décret.

Tout d'abord, quelles ont été les initiatives prises par le Gouvernement ou les gestionnaires de réseau depuis l'adoption du décret ? Vous avez annoncé une première proposition d'un ensemble de dispositions relatives aux arrêtés d'exécution pour la fin de l'année, et l'on y est presque. Pouvez-vous dire exactement où vous en êtes à ce sujet ?

Qu'en est-il des balises relatives à l'électrohypersensibilité éventuelle des consommateurs ? Comment le Gouvernement et les gestionnaires de réseau ont-ils avancé sur ce point précis ? À ce jour, quelles sont les procédures définies ou la méthodologie proposée ?

Par ailleurs, j'ai également vu qu'il y avait des intentions, notamment dans le chef du rédacteur en chef d'*Actualités du droit belge*, de recourir en annulation du décret et de son pendant également dans les autres Régions devant la Cour constitutionnelle. Avez-vous davantage d'indications à ce sujet ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Monsieur le Député, pour rappel, le décret couvre le cadre général d'utilisation des compteurs intelligents ou communicants – c'est selon, comme on dit – leur déploiement et la flexibilité des bornes de recharge.

Concernant le déploiement, comme vous le précisez, il ne s'agit pas de couvrir la totalité des consommateurs, mais bien 80 % de ceux qui consomment plus de 6 000 kilowattheures, soit 15 % des ménages.

L'objectif est d'avoir équipé 12 % des ménages pour 2029 auxquels il y aura lieu de rajouter les remplacements, les nouvelles installations et les demandes volontaires. Ces dispositions décrétales n'appellent pas en tant que telles d'arrêtés d'exécution.

Concernant le cadre général et les prochaines étapes, je reviens sur les deux axes mentionnés lors de ma réponse à la question écrite n° 39 de M. le Député Stoffels à la mi-octobre.

Le premier concerne les synergies attendues entre les deux principaux GRD de la Région en termes de nombre de consommateurs – pour rappel, ORES et Resa – qui cherchent à créer une approche commune et, à tout le moins, mettre en place des synergies concernant l'octroi d'un marché, le développement des compétences et des outils.

Il y a quelques jours, nous avons tenu une réunion avec le représentant afin d'aborder le contenu des différentes habilitations au Gouvernement et au régulateur découlant du décret. À cette occasion, nous avons fait l'état de la situation relativement à leurs approches communes. Les travaux avancent, mais il est encore tôt pour annoncer quoi que ce soit.

Il est également prématuré de s'avancer sur un certain nombre de dispositions à prendre telles que la procédure d'information et de sensibilisation, les conditions pour que le placement d'un compteur soit considéré comme techniquement impossible ou économiquement non raisonnable, les obligations du GRD en cas d'impossibilité d'activation de la fonction communicante, le délai maximum de placement d'un compteur, la procédure et les mesures à prendre en cas d'intolérance, les modalités de mise en œuvre et des fonctionnalités minimales, le seuil de crédit disponible pour envoi d'un signal au consommateur ainsi que les modalités de communication du dépassement de ce seuil, les modalités et procédures d'activation du port de sortie, les modalités de consultation du solde.

Vous voyez que l'ordre du jour de nos réunions est fourni.

La nécessité d'avancer sur toutes ces dispositions nous conduit à temporiser la préparation des AGW y relatif. J'ai ainsi demandé à mon cabinet d'avancer sur un concept général sur base duquel les échanges ont lieu, comme je l'ai dit, avec les différents grants.

Par ailleurs, vous avez appris comme moi l'arrêt de la Cour de Liège concernant le tarif *prosumer*, l'affaire qui opposait la CWaPE à TPCV. Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une compétence du régulateur et que ce tarif ne concerne en rien l'action du Gouvernement. Je n'ai donc pas a priori de commentaire à formuler quant à ce dossier qui a fait l'objet d'une décision de justice.

Cependant, à titre personnel, je regrette la mise en place de ce tarif qui vient parasiter le message gouvernemental de soutien au développement du photovoltaïque en Wallonie. Dans le contexte déjà tendu que l'on connaît avec les propriétaires ou les 130 000 *prosumers*, propriétaires de photovoltaïques, cette proposition de la CWaPE n'est, à mes yeux, pas heureuse.

Par ailleurs, je précise que le Gouvernement ne touchera pas au principe de compensation, le compteur qui tourne à l'envers.

Dans la pratique, à ma connaissance, des contacts ont eu lieu entre les régulateurs et les GRD à ce sujet pour voir comment les GRD pourront ou pas répondre aux exigences de la Cour d'appel en mettant à disposition des compteurs double flux. Des informations – prenez-les avec toute la réserve utile – que j'ai pu obtenir des GRD, le placement de compteurs double flux ne serait pas une piste retenue. On passerait directement au placement de compteurs intelligents dits « communicants ».

Pour ce qui concerne l'intolérance ou les cas d'électrohypersensibilité, nous travaillons sur trois volets.

Le premier consiste à minimiser l'enjeu. En effet, nous allons faire évaluer la possibilité de programmer – en *hardware* ou en *software* – les compteurs pour nous assurer que ceux-ci se limitent à une communication de quelques minutes par jour tout au plus. Les compteurs pourraient communiquer en permanence, ce qui n'est pas notre souhait.

Le deuxième volet concerne les solutions à mettre en place. Nous l'avons évoqué lors de nos échanges sur le décret. Parmi celles-ci, il y a la possibilité de placer un filtre ou, cas extrême, de ne pas activer la fonction communicante à des conditions très strictes à établir.

Le dernier volet concerne l'objectivation de l'intolérance, le sujet le plus difficile et le plus délicat. Vous le savez, notre sensibilité n'est pas médicalement reconnue et c'est un chantier dans lequel nous nous aventurons pas à pas. Ce n'est pas médicalement reconnu et ce n'est pas reconnu non plus en termes de

juridiction européenne et même de réglementation européenne. Il y a vraiment une difficulté en la matière. C'est un débat qu'il faut vraiment porter à ce niveau également. Cette objectivation devra par conséquent se faire sur base d'autres éléments et dossiers encore à préciser.

Je ne peux vous en dire plus à ce stade, les travaux sont en cours, mais je rappelle que nous avons temporisé d'urgence en prenant le temps d'une bonne préparation des déploiements avec les GRD.

Enfin, concernant l'activité de flexibilité, le 11 octobre dernier, le Gouvernement a approuvé en première lecture un projet d'AGW relatif à la licence de flexibilité indépendamment du déploiement des compteurs intelligents. Souvenez-vous que le décret mettait en place un cadre relatif au service de flexibilité, nouvelle activité potentielle pour les ménages. Nous avons donc considéré comme prioritaire de travailler sur ce cadre.

Par rapport au recours du rédacteur en chef d'*Actualités du droit belge* qui avait été annoncé – j'ai eu les mêmes lectures que vous – devant la Cour constitutionnelle, à ce jour, nous n'avons pas été saisis d'un recours.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ces différents sujets. Il reste effectivement encore pas mal de matière. Nous y reviendrons.

Je prends bonne note concernant la question de l'électrohypersensibilité, de la multitude de questions et de la complexité. Ce qui m'embête un peu dans votre réponse c'est que je crois comprendre que vous n'envisagez pas vraiment d'objectiver le refus possible individuellement. Vous envisagez plutôt des options de limitation de la communication, et cetera. Cela reste donc ouvert. Cela me paraît important parce que pour un nombre limité de foyers ce serait peu ouvert à la discussion de forcer cette entrée du compteur communicant ressenti comme une agression dans la maison privée.

En tous les cas, je trouve vraiment intéressant qu'il y ait plusieurs questions à l'analyse. Nous y reviendrons dans les prochaines semaines.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LA PARTICIPATION  
DE LA BELGIQUE À LA COP24 »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES  
FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET  
DES AÉROPORTS, SUR « LA MARCHÉ « CLAIM  
THE CLIMATE » »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports :

- de M. Henry, sur « la participation de la Belgique à la COP24 » ;
- de M. Maroy, sur « la marche « Claim the climate » ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

**M. Henry** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'avais écrit dans ma question écrite : « Le jour où je vous poserai cette question s'ouvrira à Katowice la 24e Conférence des parties pour le climat » étant donné que nos commissions ont d'habitude lieu le lundi. Elle s'est bien ouverte lundi. Il s'en est passé des choses depuis lundi et également dimanche.

C'est donc une question particulièrement d'actualité puisque la 24e Conférence des parties a débuté. La Belgique y était représentée, avec les discussions que l'on a pu voir à ce sujet, par la ministre fédérale qui a fait un aller-retour express – semble-t-il, relativement inutile puisqu'elle ne pouvait pas intervenir –, mais surtout symboliquement fort problématique le lendemain d'une marche ayant mobilisé plusieurs dizaines de milliers de personnes ; 70 000 personnes environ. Vous vous êtes d'ailleurs exprimé à ce sujet. Je ne vais pas m'appesantir sur ce point.

La conférence est très importante, comme toutes les conférences. Ce n'est pas nécessairement la plus importante, mais elles sont toutes importantes.

Le premier objet de ma question est de savoir, à l'entame de cette conférence, vous y allez vous-même la semaine prochaine, quelle est votre analyse des enjeux de la conférence, quelles sont les positions des différentes parties et les différentes questions à trancher ?

Vous avez par ailleurs – et je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises – un rôle très important puisque vous présidez la délégation belge. Vous aurez donc un rôle important dans le cadre de la COP, en particulier dans le cadre du Conseil de l'environnement européen.

Je suis catastrophé par la position qui vient d'être prise par la Belgique justement dans ce cadre européen, non pas au Conseil de l'environnement, mais au Conseil

européen lui-même, puisque – et cela a fait beaucoup de bruit hier, mais on est vraiment au cœur de la question aussi –, la Belgique a donc confirmé, puisqu'elle avait déjà été précédemment en retrait de la possibilité de soutenir les pays les plus avant-gardistes pour rehausser les objectifs européens ; il y a eu d'ailleurs beaucoup d'expressions à ce sujet. Nous en avons parlé dans ce Parlement et vous aviez dit que vous souhaitiez que la Belgique soit soutenante de la rehausse des objectifs européens.

C'est une procédure longue puisqu'il y a eu le trilogue entre le Parlement, la Commission, et cetera. Il s'agissait de se positionner sur la rehausse des objectifs énergie renouvelable à 32 % et la rehausse des objectifs efficacité énergétique à 32,5 % pour 2030. C'est donc, à court terme, une décision très lourde, qui a d'ailleurs été fort heureusement adoptée, mais contre la Belgique. C'est extrêmement décevant.

Je souhaiterais vraiment vous entendre sur le sujet parce que je ne peux pas comprendre que notre pays soit à ce point en retrait du soutien à la rehausse des objectifs. Nous sommes dans une urgence extrême. Vous le savez bien et vous l'avez d'ailleurs plaidé plusieurs fois. Je ne peux pas comprendre que la Belgique soutienne cette position contre le texte adopté par nos parlements de manière très claire sur ce point. Tous les parlements l'ont adoptée, parfois à l'unanimité, comme c'est le cas au Parlement de Wallonie.

Je ne peux pas comprendre que nos différents gouvernements se mettent d'accord sur une position formellement contraire à un texte adopté par tous les parlements de ce pays. Je ne peux pas comprendre que votre Gouvernement, puisque c'est aussi le ministre-président – c'est à vous de me dire exactement comment les choses se sont jouées –, comment la Wallonie en tous cas a accepté que la Belgique s'exprime négativement sur un des deux votes.

Cela signifie une acceptation par la Wallonie de ce vote négatif puisqu'on sait très bien que, quand il n'y a pas d'accord – ce qui peut arriver et on le regrette beaucoup ; j'aurais été le premier à regretter que l'on soit uniquement sur des abstentions –, on ne peut pas forcer les autres entités à avoir la même position que nous. Je peux comprendre la difficulté de votre position, même si l'on peut multiplier les contacts et les initiatives. Un vote contre, ce n'est pas cela ; un vote contre signifie qu'il y a une décision de vote contre.

Je suis extrêmement surpris, fâché et inquiet de ce qui va se passer. Quelle sera votre capacité – en plus avec l'état de la crise fédérale aujourd'hui – comme président de la délégation belge la semaine prochaine et quel sera votre mandat ?

Comment est-il possible, après une marche de 70 000 personnes ce samedi, après les résolutions parlementaires que nous avons connues, d'avoir une

position de la Belgique encore, cette semaine-ci, qui soit aussi rétrograde ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy (MR).** - Monsieur le Ministre, « nous sommes le problème, mais nous sommes aussi la solution », voilà l'un des slogans que je retiendrai de la mobilisation citoyenne de dimanche dernier dans les rues de Bruxelles. Une mobilisation sans précédent : 70 000 personnes. C'était comme un tsunami humain qui déboulait sur le bitume bruxellois.

Ces 70 000 gouttes d'eau ont réalisé qu'ensemble elles formaient quelque chose de puissant, qui est capable d'espérer et surtout de construire des lendemains meilleurs pour la seule planète que nous ayons.

Ces 70 000 personnes méritent mieux que d'être traitées de « babas » ou de « bobos », comme on l'a entendu parfois. C'étaient des gens ordinaires conscients d'être confrontés à des défis extraordinaires. Tous réclament une politique climatique plus ambitieuse ici et maintenant ; pas demain, pas là-bas. Ici et maintenant parce que l'urgence est là.

Ces 70 000 personnes – et j'en étais – ont bravé le crachin d'un dimanche chagrin pour vous dire, à vous et autres ministres en charge du Climat, qu'ils ressentent cette urgence, qu'ils veulent des gestes forts et des décisions concrètes.

Je sais que vous êtes conscient de l'urgence de réagir face au changement climatique et que vous partagez le constat du secrétaire général des Nations unies qui estime que, globalement, à l'échelle internationale, les efforts ne sont pas à la hauteur du défi.

Quelle réponse pouvez-vous apporter aux 70 000 participants de cette marche et à ses organisateurs ?

La COP24 qui vient de s'ouvrir en Pologne sera fondamentale puisque les pays devront s'y accorder pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre. Vous vous y rendrez fin de semaine avec un message clair, c'est ce que vous avez déclaré il y a quelques semaines. Quel sera ce message clair ?

Le plan national Énergie-Climat sera soumis à la Commission européenne fin décembre. Il comprendra toutes les réponses coordonnées de la Belgique dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Quels seront les engagements concrets de la Wallonie au travers de ce plan ?

Enfin, comme mon collègue, je voudrais rebondir sur le vote intervenu hier matin au niveau européen concernant deux projets de directive. La Belgique a voté

contre celle qui traite de l'efficacité énergétique et s'est abstenue à propos de celle qui relève les objectifs en matière d'énergies renouvelables. La ministre fédérale, que j'ai entendue sur La Première hier soir et dans le JT, rejette la responsabilité sur les Régions compétentes dans ces deux domaines.

Je ne vais pas vous cacher que j'ai passé du temps à répondre à des citoyens qui avaient vu sur les réseaux sociaux que j'étais présent avec ma collègue, Mme Baltus-Môres, à la marche de dimanche. J'ai passé ma soirée à essayer de leur répondre et de leur expliquer ce qui est incompréhensible. Vous avez devant vous un député de votre majorité qui est fâché, car, en termes de communication, c'est hallucinant. Tout comme le fait de se prendre en photo quand on part à la COP24 dans un avion gouvernemental. On se demande de temps en temps... Je vais m'arrêter là pour ne pas dire des choses que je pourrais regretter ensuite. Vous avez compris que je ne comprends pas et que j'ai du mal à comprendre le vote intervenu hier à l'échelon Belgique, si ce n'est qu'il y a, dans le mécanisme institutionnel belge, un grain de sable qui fait que tout s'enraye.

J'aimerais que vous clarifiez la position de la Wallonie, à la fois sur la position de l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'autre directive en matière d'énergies renouvelables.

Comme nous l'avons tous compris, le signal est complètement désastreux. Il y avait 70 000 personnes dans les rues. Il n'y avait pas que des gens avec des sandales, des cheveux longs et des gros pulls à la façon Julos Beaucarne. Il faut arrêter de caricaturer. Il y avait des gens de toutes les régions de Belgique, avec des enfants, des gens comme vous et moi, des gens qui ont compris qu'il est en train de se passer quelque chose.

Ma prise de conscience personnelle ne remonte pas à il y a 10 ans. C'est sans doute le fait que je sois amené à travailler sur les bancs de ce Parlement, à m'intéresser de plus près à certaines questions qui font que, moi aussi, j'ai pu évoluer.

Le monde politique doit comprendre que les citoyens commencent à intégrer dans leur vie de tous les jours des actes concrets, qu'ils ont cela à l'esprit lorsqu'ils vivent au quotidien et qu'ils attendent désormais que les hommes politiques soient à la hauteur.

Je sais que vous êtes attentif à cette question et je suis impatient de connaître vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Messieurs les députés, je comprends parfaitement bien que vous actualisiez vos questions par rapport à ce que l'on appelle les derniers événements et aux derniers éléments

dont vous avez eu connaissance. Il est tout à fait normal que, dans le Parlement et d'abord au Parlement, des explications utiles soient données, même si un certain nombre de faits remontent au mois de juin ; ce qui déjà vous donne une partie de la réponse. Le décalage peut sembler long, mais c'est bien juin qui s'est réparti sur le mois de décembre, mais je vais y revenir de manière plus précise dans mes commentaires.

Je voudrais commencer par répondre à un élément de votre question relative à la déclaration Benelux en vue du dialogue de facilitation, rebaptisé par la présidence fidjienne de « Dialogue de Talanoa ».

Vous aurez pu lire dans la presse que la N-VA avait bloqué la déclaration qui avait été préparée dans le cadre de cet événement.

J'ai mis en œuvre des moyens importants afin qu'un compromis soit trouvé aux niveaux belge et du Benelux. Cette déclaration est en cours de signature, aux dernières nouvelles, au niveau du Luxembourg.

Il était très important d'avoir un accord, car cette déclaration délivre un message clair en matière d'ambitions, à savoir que nous demandons à l'Union européenne de réviser sa contribution à l'horizon 2030, qui est actuellement de -40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et de présenter cette nouvelle contribution lors de la COP26 qui aura lieu en 2020, comme le prévoit le mécanisme de relèvement de l'ambition de l'Accord de Paris.

Ce message me ramène du côté des pays ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques. J'honorerai, de cette façon, une recommandation centrale d'une déclaration interparlementaire, laquelle – je vous le confirme – sera ma feuille de route ; que les choses soient claires.

Je crois que vous avez également entendu le Premier ministre ce matin. J'ai encore eu un échange avec lui ce matin. Le Premier ministre m'a précisé que, au sein du Gouvernement fédéral, il défendrait également cette position qui est celle de se rapprocher des pays européens les plus ambitieux, quelle que soit l'histoire du passé. J'ai dit ce que j'en pensais, mais moi, ce qui m'intéresse, c'est de regarder vers l'avenir.

Le message que nous porterons à la COP24 est celui qui doit nous permettre de rejoindre les pays les plus ambitieux. Je le fais sur le plan du Gouvernement et je le fais dans ce Parlement wallon. Le Premier ministre a dit lui-même, et je défends la collaboration avec le Premier ministre – je répète ce qu'il a dit ce matin –, que ce sera au sein du Gouvernement fédéral.

Il faut s'en réjouir parce que cela veut dire que la présence de 100 000 personnes – on parle de 100 000 personnes et pas de 70 000, même s'il y a des chiffres de la police, mais selon ce que l'on dit c'est 100 000 personnes – n'aura pas été vaine et qu'une prise

de conscience est également non pas intervenue, mais confirmée. Je ne voyais d'autre solution.

Concernant les enjeux de la COP24, l'honorable membre qu'est M. Henry les connaît comme moi puisque M. van Ypersele nous a présenté ceux-ci en commission lundi dernier. Vous vous rappellerez qu'ils sont au nombre de deux.

Le premier est celui du Dialogue de Talanoa qui doit permettre d'échanger de façon constructive avec tous les pays qui seront présents dans le but de rehausser l'ambition de façon collective. J'y participerai personnellement en représentant la Belgique.

Le deuxième enjeu est celui de l'aboutissement du *Rulebook*, ces règles qui doivent permettre la mise en œuvre de l'Accord de Paris qui, je le rappelle, est entré en vigueur bien plus tôt que prévu, et l'on ne va pas s'en plaindre. Sur ce deuxième enjeu plus technique, par contre, la Région wallonne est très attentive au respect d'intégrité environnementale et aux règles relatives à la comptabilisation des émissions, et ce afin d'éviter, par exemple, que des crédits carbone internationaux puissent être utilisés deux fois.

La Région wallonne est également attentive à la question du financement, en particulier au Fonds pour l'adaptation, qui est un fonds de financement très apprécié des pays en voie de développement, mais dont l'avenir est encore incertain après l'Accord de Paris.

Concernant mon agenda sur place, en plus de participer au Dialogue de Talanoa, je porterai la voix de la Belgique au niveau de la coordination européenne, notamment, afin de trancher les points plus politiques du *Rulebook*.

Vous savez, Monsieur Henry, pour y avoir assisté dans le passé, comment fonctionne la méthodologie belge, qui est en soi intéressante quand on connaît la complexité de ce pays, avec une réunion entre l'ensemble des délégations chaque matin, avant 8 heures, ce qui permet de donner les instructions et de défendre le consensus après sur le plan européen.

Je vais également faire le suivi de la décision de financement et rencontrer les gestionnaires du Fonds pour l'adaptation au changement climatique. Je participerai aussi à l'assemblée de la Coalition pour le climat et l'air pur qui définit un programme de travail sur la qualité de l'air et son interaction avec le climat.

Par rapport à la question de M. Maroy concernant la marche pour le climat qui a eu lieu ce dimanche 2 décembre, je suis très touché par cette mobilisation citoyenne qui demande clairement la mise en place de politiques ambitieuses pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Je n'y ai pas participé physiquement. Je crois – et je l'ai clairement dit – que le respect que l'on doit avoir pour les manifestants est de les entendre

et de travailler sur le dossier. C'est ce que l'on nous demande et c'est que j'ai fait.

D'ailleurs, j'avais pris un contact avec les organisateurs qui m'avaient précisé, d'une manière tout à fait logique, qu'il n'est pas de tradition que les membres de l'Exécutif soient présents dans ce type de manifestation. Je peux parfaitement le comprendre, sans que l'on y voie, une fois de plus, une critique à l'égard de quiconque. Je crois que le temps de ces critiques est totalement révolu. Ce qu'il faut faire, c'est aller à l'essentiel et l'on sait que le temps est compté pour y aller. Je souligne le contraste flagrant avec d'autres manifestations, dont la presse s'est également fait l'écho, qui étaient quant à elles nettement plus violentes.

Cette mobilisation me conforte au niveau des choix et des actions que ce Gouvernement a pris ces derniers mois, tant en matière de transition énergétique qu'en matière climatique et qu'en matière environnementale.

Vous vous rappellerez que le Gouvernement a approuvé en juillet la contribution wallonne du plan national Énergie-Climat, le PNEC, auquel faisait allusion M. Maroy. Le plan wallon contient des mesures ambitieuses visant à réduire nos émissions et à déployer notamment les énergies renouvelables. C'est ce PNEC qui doit être la réponse que l'on va donner à tous ceux qui, aujourd'hui, demandent, non seulement des comptes, mais aussi des ambitions.

Il est ainsi prévu de couvrir près de 23 % de la consommation d'énergie par des sources renouvelables en 2030, ce qui nous permettra de contribuer pleinement aux objectifs belges dans le cadre de la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables.

À ce sujet, je tiens à rappeler que la Wallonie a défendu, dans le cadre de la position belge, un vote favorable sur la directive renouvelable. La position opposée du Gouvernement flamand nous a obligés, comme l'a dit M. Henry, à malheureusement nous abstenir sur le sujet.

Concernant l'efficacité énergétique, rappelons que, en juin dernier, lors du vote belge par rapport à la directive, les trois Régions, dont la Wallonie, étaient occupées à élaborer leur plan national Énergie-Climat 2030. À cette époque, compte tenu des éléments dont nous disposions, du manque de clarté et de la complexité de l'article 7, imposant de manière unilatérale une réduction annuelle de la consommation d'énergie, en excluant l'impact des mesures non établies par l'État membre, nous n'avions d'autre option que d'être conservateurs et de voter contre la directive.

Ce n'était pas l'objectif de 32,5 % qui nous posait problème, mais bien cet article 7 et son caractère contraignant. Tous les procès-verbaux en attestent, il n'y avait aucun problème en ce qui concerne la Wallonie avec l'objectif de 32,5 %. Il y avait un article qui posait problème, l'article 7 parce que, en fonction des degrés

de connaissance que nous avons, il y avait une difficulté pour arriver au 0,8 % de consommation en moins sur un plan annuel.

C'était au mois de juin et il n'y a plus eu de concertation depuis le mois de juin. On peut le regretter, mais cela ne changera strictement rien. Le vote, comme vous l'avez dit, est intervenu et rendra applicables les décisions, non pas seulement des 32,5 %, mais également l'article 7, auquel nous pouvons – je le dis – répondre aujourd'hui. Six mois plus tard, la contribution wallonne pourra certainement permettre de respecter cet article dont l'objectif reste ambitieux.

Cet exemple illustre le fait que nous, femmes et hommes politiques, aurons un rôle essentiel à jouer au niveau du déploiement des infrastructures de la transition énergétique, de la réglementation et de la mise en place des mesures tantôt incitatives, tantôt contraignantes.

Le Gouvernement wallon a lancé une invitation aux autres entités, comme vous le savez, afin de proposer la candidature de la Belgique comme pays hôte de la COP26 en 2020. Je crois sincèrement que ce projet peut générer une nouvelle dynamique au sein de notre pays.

Je veux également que les différentes entités plaident, au niveau européen, pour un relèvement de l'ambition de réduction des gaz à effet de serre par rapport à 1990, et ce en 2030, comme je l'ai dit tout à l'heure en invoquant également la position du Premier ministre. Autrement, nous ne serons pas à la hauteur des enjeux et cela n'est pas acceptable. Nous devons en effet faire de ce défi majeur une réussite.

Concernant le dialogue que j'ai eu avec le Premier ministre, il y a deux éléments, pour être très précis, qui en sont ressortis.

Le premier, c'est que le Premier ministre m'a dit qu'il représenterait le trilogue en Comité de concertation pour qu'il y ait une approbation formelle, même si les directives rentreront en application, mais qu'il y ait une implication formelle de l'ensemble des entités du pays, en ce compris le Fédéral et les entités fédérées. Il y a cette ambition de rejoindre les pays les plus ambitieux. Je porterai assurément ce message pour la Wallonie et j'espère pouvoir le porter également au nom de l'ensemble des entités du pays.

Je veux rester très modeste, mais je sais ce qu'il y a eu comme résolution votée sur le plan interparlementaire. J'aurais donc un problème si certains ne devaient pas me suivre. Vous êtes parlementaires et vous avez des collègues parlementaires, comme vous l'avez rappelé, dans d'autres cénacles. Il faudra peut-être le rappeler à un certain moment. Je ne veux voir que ce qui peut arriver de plus positif et pas ce qui pourrait être plus pessimiste. Je veux vraiment croire que l'on arrivera en ce sens.

Je fais souvent référence à cette phrase de Churchill, mais je crois qu'elle vient encore plus à propos dans la matière, qui évoque que la différence entre le pessimiste et l'optimiste c'est finalement que le pessimiste voit dans une opportunité une difficulté et que l'optimiste voit dans une difficulté une opportunité. J'ai radicalement choisi d'épouser cette deuxième hypothèse dans mon action politique.

Enfin, pour être complet, parce que cette question a été soulevée également par les uns comme les autres, en référence à ce qui a été imaginé par M. Maroy dans ce que l'on appelle le « mécano-institutionnel belge » – vous connaissez mon côté régionaliste, je l'ai toujours dit : au plus j'avance dans la vie, c'est-à-dire vers le temps final, au plus je le suis –, je suis dans un cas où, si la Wallonie avait dû s'exprimer seule depuis longtemps, elle l'aurait dit qu'elle rejoignait les pays les plus ambitieux.

Je ne veux pas non plus, et je ne le ferai pas plus aujourd'hui que je ne l'ai fait hier, rejeter la pierre sur qui que ce soit ailleurs, Fédéral comme entités fédérées. Nous sommes dans un pays complexe, certes, mais dans lequel cette fameuse phrase qui veut que l'union fasse la force doit pouvoir être appliquée dans le respect des uns et des autres. Je veux croire aussi que c'est encore possible, pour l'avoir, dans des domaines très divers, exercée avec mes collègues, qu'ils soient issus des entités fédérées ou du Fédéral.

Cela dit, c'est un élément supplémentaire qui, sans doute, me pousse encore vers ce que j'appellerais l'autonomie des compétences de la Région wallonne. Je ne suis pas de ceux qui pensent que, en refédéralisant, on fera mieux. Je ne le crois vraiment pas. On voit bien qu'il y a parfois des mécanismes différents, des perceptions différentes d'ailleurs, entre le nord, le sud et le centre du pays. Je crois que c'est parfois plus au Fédéral que des choses, en interne et pas seulement sur un plan politique, compte tenu des sensibilités différentes, se bloquent, tandis que quand une Région peut s'exprimer, elle peut le faire d'une manière bien plus large. On l'a fait sur base d'une résolution parlementaire unanimement votée. Je rappelle que l'on était les premiers à le faire. C'est nous qui avons montré la direction à suivre.

Vous avez suivi sur le plan interparlementaire. Une fois de plus, je ne jette la pierre à personne. Ceux qui m'attendent dans ce tournant ne me trouveront pas. Par contre, je veux que la détermination passe à tous les étages. Je suis convaincu que ce sera le cas pour les jours à venir et, je l'espère, les mois et les siècles.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Il y a beaucoup de choses dans ce que vous avez dit. Je reconnais votre volontarisme et votre sincérité sur ce combat, comme je salue également

la sincérité avec laquelle s'est exprimé mon collègue, M. Maroy. C'est très bien que des personnes, dans les parlementaires, mais aussi dans tout le reste de la société, évoluent sur cette question qui devient extrêmement urgente et grave plus encore chaque année. Cette progression doit se faire et la marche de dimanche en est le témoignage.

Il y a un certain énervement croissant, même s'il y a une mobilisation extrêmement pacifiste qui a eu lieu dimanche – cela a été salué également – dans la population qui ne va pas s'arrêter. On a pu voir différents témoignages ces derniers jours. Je ne ferai référence qu'à la vidéo un peu choc de Bouli Lanners, par exemple, et d'autres, par rapport à l'écart flagrant entre les discours de certains politiques et les actes.

De ce point de vue, je ne peux pas vous rejoindre sur le vote négatif. Ce vote est une faute. D'accord, il y a eu des réunions en juin. On peut se téléphoner. C'est quand il y a le moment du vote que la décision formelle de la Belgique est engagée. Le mandat vaut jusque-là. C'est d'ailleurs le genre de chose qui va se passer la semaine prochaine, pour lequel vous avez une responsabilité directe comme président de la délégation. C'est la semaine prochaine que vous allez avoir une marge de manœuvre. C'est vrai que vous n'êtes pas tout seul, vous n'êtes que président et représentant de la Wallonie. Forcément vous ne pourrez pas forcer un mandat si vous êtes tout seul à aller dans une direction.

J'entends bien ce que vous avez dit sur le Dialogue de Talanoa, sur le rehaussement des ambitions, et cetera, mais il faut que les autres suivent, ce qui est n'est pas encore totalement évident sur tous les points. Vous avez donc une limite. Seulement, cela va se jouer aussi dans les contacts interpersonnels et dans la capacité d'adapter le mandat si nécessaire en temps réel.

Le vote qui a eu lieu cette semaine-ci, après la marche, après les votes des résolutions, est totalement inadmissible. Il devait y avoir un changement du vote. Cela veut dire qu'il y a eu un souci, un défaut de suivi par les différents gouvernements, par les différentes administrations, d'adaptation du mandat. Ce vote ne pouvait pas être négatif. Cela nous donne une situation cataclysmique parce que c'est très bien de dire que le Premier ministre va prendre différentes initiatives, mais on ne sait pas s'il aura encore un gouvernement cet après-midi et l'on ne sait pas s'il y aura un accord entre les différentes entités. Ce que l'on sait, c'est que pour l'instant la Belgique a voté contre et c'est dramatique quand on voit l'ensemble des pays qui ont soutenu.

Comme je l'ai dit, c'est adopté quand même, mais avant que la Belgique récupère une image proactive en matière climatique il va falloir quelques démonstrations après un vote de cette nature. C'est vraiment une faute et cela ne peut plus se reproduire.

Deuxièmement, par rapport à ce que vous avez dit sur la position initiale de la Wallonie, même en juin, j'ai aussi une difficulté. Vous dites qu'un article vous posait problème. Oui, mais il y a toujours des articles qui posent des problèmes à tous les pays. C'est exactement comme cela que l'on n'y arrive pas. Si l'on veut être dans les avant-gardistes et si l'on veut soutenir un accord à la hausse, il faut forcer les choses et prendre sur soi. C'est vrai à toutes les échelles.

Pour le dire autrement, vous avez cité l'optimisme, Churchill, et cetera. On pourrait dire les choses autrement : « Nous sommes en 2018. En 2050, on doit être grosso modo à la neutralité carbone, à 100 % d'énergie renouvelable ». C'est impossible. Si l'on regarde les politiques normales, ce qui a été mené, les budgets possibles, les temps de prise de décision par les entreprises, par les États, et cetera, c'est impossible, mais on doit le faire quand même. On va le faire, j'espère bien.

Si l'on est dans des considérations normales de contraintes, de difficultés, de budget, et cetera, c'est impossible parce que c'est une révolution sur un temps extrêmement court. On doit donc se forcer, tous, et de temps en temps, une fois que c'est un article, même si ce sera plus difficile pour notre Région. De ce point de vue, la Wallonie n'aurait pas dû voter contre déjà au mois de juin.

**M. le Président.** - La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** - On ne peut évidemment pas ignorer le signal qui a été envoyé par 70 000 personnes – le ministre parle de 100 000 ; en tout cas, on était très nombreux – dans les rues de Bruxelles dimanche, toutes ces personnes qui réclament des actions concrètes.

Pour vous le dire franchement, les querelles et les jeux de ping-pong entre les différentes entités et les différents niveaux de pouvoir, ces manifestants, ces 100 000 personnes, en ont ras le bol.

J'ai bien compris les explications que vous avez données. Je regrette que la coordination n'ait pas pu mieux fonctionner puisque, apparemment, il y a eu quelques grains de sable dans les rouages. En l'occurrence, l'union n'a pas fait la force. Cela n'a même pas été le plus petit commun dénominateur. On a nivelé par le bas et c'est un peu dommage.

Quand on vous entend, avec le volontarisme que l'on vous connaît, la Wallonie veut placer le curseur de l'ambition assez haut. Vous avez raison, Monsieur le Ministre. Je regrette simplement – mais je suis sûr que vous êtes aussi un peu marri de ce qui se passe – qu'au final, ce que le grand public entend, c'est que la Belgique a adopté une position qui ne la grandit pas.

Mon collègue a parlé d'un vote cataclysmique. N'exagérons quand même pas. Je suis d'accord avec lui, le signal n'est vraiment pas bon. C'est un mauvais

signal, c'est clair, mais la Belgique peut se rattraper. J'espère qu'elle le fera, que la coordination se fera mieux et que vous pourrez un peu plus peser aussi.

L'essentiel est que les deux directives aient été adoptées. Le vote de la Belgique n'a pas empêché le vote final des directives. Au final, il n'y a pas de catastrophe et pas de cataclysme, Monsieur Henry, n'exagérons pas. Cependant, comme vous, je regrette que les différentes entités n'aient pas pu se mettre d'accord et n'aient pas pu s'entendre.

Je ne comprends pas, en quelque sorte, ce bras d'honneur. C'est comme cela que les manifestants l'ont ressenti. J'ai été inondé de témoignages hier de gens qui m'ont interpellé. Je leur ai dit que je posais la question au ministre le lendemain et qu'ils pouvaient compter sur moi pour utiliser un langage franc. Pardon d'utiliser ce langage franc, mais un député de la majorité ne doit pas toujours s'aplatir parce qu'il a devant lui un ministre de la majorité. Merci pour votre franchise.

Vous avez l'énergie, pour reprendre un slogan bien connu. Je vous sais convaincu que le climat ne peut pas attendre. Monsieur le Ministre, ne nous décevez pas.

**M. le Président.** - Je vous propose de faire une suspension de deux minutes. Ainsi, M. le Médiateur pourra reprendre son souffle.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 10 heures 45 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 10 heures 48 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *Organisation des travaux*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - J'ai juste une petite annonce. Dans quelques jours, ou peut-être déjà

aujourd'hui, on va envoyer une lettre à tous les commissaires de cette commission pour proposer des auditions avec la Commission de l'agriculture en ce qui concerne le soutien aux agriculteurs pour mieux contribuer à la protection du climat.

Il y a donc des propositions pour des auditions. J'ai déjà entendu quelques collègues, tous partis confondus, sur ce sujet qui serait intéressant et important. C'est donc ainsi que je vais bientôt vous adresser cette lettre.

**M. le Président.** - Je vous remercie, Madame la Députée. M. le Secrétaire a bien pris note.

## SIXIÈME RAPPORT ANNUEL (01.01.2017 AU 31.12.2017) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1187 (2018-2019) N° 1)

*Fiscalité pp. 179 à 185*

*Énergie et aides au logement pp. 186 à 191*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du sixième rapport annuel (01.01.2017 au 31.12.2017) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 1187 (2018-2019) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je propose M. Knaepen comme rapporteur.

**M. le Président.** - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

### *Exposé de M. Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Ministre, merci de m'accueillir pour cet exercice annuel de présentation de mon rapport annuel dans les différentes commissions de votre Parlement.

L'un ou l'autre m'aura déjà entendu à l'une ou l'autre commission.

Mon introduction générale sera relativement limitée. Je pense que vous avez eu connaissance de ce volumineux rapport. Jusqu'à présent, nous tenons à être relativement extensifs, à donner beaucoup d'exemples pour expliquer les plaintes qui viennent jusque chez le médiateur, afin que cela ne reste pas uniquement une analyse théorique, mais fondée à partir de cas concrets de situations vécues par nos concitoyens.

En 2017, puisqu'il s'agit bien du rapport 2017 – l'année 2018 est bientôt expirée –, il y a eu un peu plus de 3 500 réclamations déposées dans l'institution, dont plus de 2 000 qui concernaient la Wallonie.

Comme je le dis chaque année, c'est important. Aujourd'hui, plus de 70 % des réclamations sont introduites de manière électronique, mais nous restons présents pour recueillir les réclamations des citoyens qui voudraient nous parler directement ou déposer des documents en étant tous les 15 jours à Liège, à Mons ou à Charleroi et dans les autres villes, chefs-lieux d'arrondissement, voire même à la maison lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer ou souhaitent se déplacer dans la ville la plus proche de chez eux.

À partir de toutes ces réclamations, nous avons formulé un ensemble de recommandations générales, mais comme, d'une part, elles concernent de manière globale les relations avec les citoyens et l'administration et d'autre part, la fonction du médiateur, cela a été longuement discuté hier en Commission de la fonction publique puisque c'est plutôt le thème de cette commission.

Avec votre autorisation, je me limiterai donc aux matières de cette commission pour commencer par la fiscalité.

Au cours de cet exercice, vous l'aurez vu, le nombre de réclamations a fortement chuté par rapport à l'année précédente. Je peux déjà annoncer qu'en 2018 il en sera de même. Il y a une très nette diminution par rapport aux plus de 1 500 déclarations reçues en 2016. Nous en avons reçu un peu plus de 700 cette fois-ci, que l'on peut répartir avec plus ou moins 400 concernant le roulage et plus ou moins 350 pour la redevance télévision. Un double constat peut expliquer cette diminution.

D'une part, au niveau de la gestion de la taxe de roulage, l'administration wallonne a apuré l'important passif existant depuis 2014 et les procédures semblent aujourd'hui fonctionner de la manière la plus optimale.

D'autre part, au niveau de la redevance télévision, la suppression à partir du 1er janvier 2018, mais aussi une amélioration très nette des processus de gestion lorsque la taxe était encore en vigueur et pour la gestion du passif relatif à ces taxes semblent montrer une belle amélioration. Je tiens à le dire.

Le médiateur n'est pas uniquement ici pour apporter les problèmes. Il est là aussi pour montrer que

l'administration s'améliore quand elle améliore ses processus internes et lorsque le service est amélioré.

Je ne dis pas qu'aujourd'hui tout est rose au niveau de cette administration. Il reste toujours des problèmes de contact. Je suis bien conscient des milliers de courriels que cette administration reçoit quotidiennement et je suis bien conscient des difficultés de tenir des *call centers* extrêmement efficaces.

De manière globale, c'est une administration qui a pris le taureau par les cornes. Je pense qu'elle a aussi été soutenue en termes d'effectifs et de spécialisation d'effectifs, et que des moyens ont aussi été affectés à l'amélioration de l'informatisation qui avait été un problème important durant les années précédentes.

Néanmoins, pour la redevance télévision, le nombre de réclamations va diminuer en 2018 pour finalement disparaître. Nous continuons à recevoir des réclamations qui concernent le recouvrement des redevances impayées.

Par exemple, en septembre 2018, l'administration a lancé une procédure de recouvrement pour pas moins de 190 000 redevances. Quand il y a des mouvements d'envoi de rappels ou de procédures de recouvrement, ce sont des moments où le médiateur reçoit plus de réclamations puisque le cas classique est : « On ne m'a jamais contacté. Je n'ai jamais reçu cette redevance. Je n'ai jamais reçu de rappel de l'administration ». L'administration vérifie si l'adresse est exacte et, si elle n'a reçu aucun retour postal, elle considère que, sauf cas exceptionnel, la taxe a bien été envoyée au redevable.

Nous insistons cependant, malgré la suppression, pour que les redevances qui peuvent faire l'objet d'une exonération le soient automatiquement, même si le citoyen a omis d'envoyer dans le délai une contestation des documents ad hoc. Par exemple, les attestations BIM.

En ce qui concerne les taxes de roulage, nous en avons déjà parlé la fois passée en évoquant l'effet d'aubaine. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion lors de mon passage en commission. Plusieurs parlementaires avaient dès lors estimé que, lors d'une future réforme de la fiscalité automobile, cet aspect devait être retenu. C'est une recommandation que nous avons remise. Nous espérons que, dans les cartons du ministre du Budget et des Finances, on puisse avancer en la matière.

Pour rappel, est-il raisonnable que l'exonération pour les personnes atteintes d'une incapacité ne soit pas plafonnée ? Nous avons constaté que cela pouvait entraîner l'acquisition de véhicules dont la puissance, le luxe et l'impact environnemental ne sont pas pris en considération par l'acquéreur.

En ce qui concerne les véhicules utilitaires, ne faudrait-il pas – c'est une réflexion – limiter aux seuls

professionnels l'octroi du régime de taxation favorable ? Actuellement, tout le monde disposant d'un véhicule dit utilitaire bénéficie d'un régime favorable, ce qui représente un certain forfait par an. Je suppose que dans des projets ce genre de préoccupation peut être pris en compte.

Enfin, le médiateur insiste à nouveau sur le manque de transparence quant à la détermination du taux de rejet de CO<sub>2</sub> des véhicules pour lequel les données ne sont pas connues des constructeurs. En effet, l'administration utilise une base de données mise à jour par la FEBIAC, mais non accessible au public.

Dès lors, le citoyen peut ignorer le taux de rejet CO<sub>2</sub> qui sera retenu lors de l'immatriculation d'un ancien véhicule si le taux de rejet n'est pas repris sur le certificat de conformité.

Cela conduit à quelques recommandations qui se trouvent dans le rapport et qui sont formulées au ministre et au Parlement à l'occasion d'une réforme éventuelle de la fiscalité wallonne.

Le deuxième sujet, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, est relatif aux aides régionales en matière d'économie d'énergie. C'est un rapport un peu parallèle à celui que je fais à l'égard des primes au logement.

À nouveau, nous nous trouvons en 2017 dans une période transitoire puisqu'une réforme est en cours en ce qui concerne les primes énergie et les primes logement. Pour nous, le constat suivant peut être fait : la complexité de la procédure actuelle. Depuis 2015, le fameux avertissement préalable a conduit à plusieurs difficultés.

Par ailleurs, il existe des cas de force majeure. J'en ai déjà parlé aussi : le fameux dossier de la chaudière qui tombe en panne en plein hiver où le propriétaire doit procéder à son remplacement immédiat. Néanmoins, il faut aujourd'hui, envoyer un avertissement préalable. Même si la procédure est relativement rapide – M. le Ministre l'avait d'ailleurs rappelé l'année passée –, cela peut provoquer, lorsqu'il fait froid, très froid, une situation un peu compliquée pour le citoyen.

D'autres réclamations sont issues de la confusion entre les deux procédures : la procédure pour obtenir une prime à l'énergie et celle pour la prime à la rénovation, alors même que nous nous trouvons dans la même administration, mais avec deux services différents. C'est un dossier qui revient aussi de manière continue dans mes recommandations.

Nous savons que dans les projets, puisque nous avons lu le texte qui a déjà été approuvé par le Gouvernement wallon – sauf erreur de ma part – en première lecture, il y a de nettes améliorations sur ce point, à savoir la distinction entre les deux services et les procédures différentes : la suppression de l'avertissement préalable, mais aussi la nécessité de

l'accompagnement d'un auditeur tout au long de la procédure.

Je ne vais pas anticiper le rapport 2018, mais comme je vous vois – et c'est inutile d'en parler fin 2018 –, je suppose que vous avez également eu l'attention attirée sur le fait que, à notre connaissance, cette procédure avec l'auditeur aurait un coût qu'il faudrait avancer pour commencer l'audit. J'attire votre attention sur le fait que tout le monde n'est pas en condition de payer ces frais d'audit énergétique avant de se lancer dans la procédure. On a également attiré notre attention sur le risque d'un certain goulot d'étranglement.

Je fais part, mais l'analyse n'a pas encore été faite de manière approfondie, de deux situations qui pourraient se produire à l'aune de la prochaine réforme qui est en cours d'élaboration.

Le dernier point – c'est plus pour l'histoire – est relatif à 2017-2018, lors du passage au même régime avec le doublement de la prime intervenu au 1er février. M. le Ministre et Mme la Ministre De Bue ont été interpellés par le médiateur puisque toute une série de personnes se sont trouvés dans cette période intermédiaire. Je prends un exemple : s'ils avaient attendu 15 jours, ils auraient eu le doublement de la prime, alors qu'ils ont été d'honnêtes citoyens. Ils étaient dans le délai et ils ont envoyé leur facture.

Vous et vos services, Monsieur le Ministre, y avez été attentifs, mais c'est toujours une période transitoire. J'attire l'attention pour les prochaines réformes sur le fait que l'on prenne le temps d'examiner ces situations qui peuvent se produire entre l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation par rapport à la situation sous l'empire d'une ancienne législation.

Nous n'avons pas eu énormément de réclamations et nous sommes intervenus. Vous avez confirmé qu'il n'y avait pas de possibilité de changer. Nous avons acté votre décision auprès des réclamants. Toutefois, c'est une bonne occasion pour moi de rappeler cette question de vérifier les périodes transitoires entre deux législations.

Le dernier point – j'en ai également parlé en Commission de la fonction publique, mais c'est aussi intéressant dans votre commission – concerne toute la question de la gestion des dossiers en attente de paiement par la Direction du contentieux. C'est un dossier que plusieurs parmi nous ici connaissent et qui est aussi ancien. Chaque année, c'est un leitmotiv, depuis bien avant que je sois désigné médiateur.

En 2017, cette administration a dû faire face à plusieurs départs d'agents dont le remplacement va seulement se réaliser aujourd'hui, fin 2018. On m'a annoncé, il y a 15 jours ou un mois, qu'un agent qui était là depuis 10 ans et qui avait une expérience s'en allait aussi. Nous avons toujours des dossiers pendants de 2017 ; un ou deux, pas beaucoup, mais quelques-uns.

À nouveau, on est reparti cette année sur des dossiers qui sortent de ce service vraiment au compte-gouttes.

Les personnes ne peuvent pas comprendre que l'octroi d'un avantage d'une prime est bloqué depuis plusieurs années simplement parce que le couple a divorcé au moment où ils avaient bénéficié d'un emprunt de la Société wallonne du crédit social. Il manque une attestation pour déterminer si c'est monsieur ou madame qui reprend l'emprunt.

Enfin, je vous ai déjà cité ces exemples, mais on ne parvient pas à comprendre comment la procédure administrative ne peut pas être améliorée.

Je sais qu'il y a eu des améliorations. Il y a plus de contacts aujourd'hui entre ce service et les administrations fonctionnelles. Néanmoins, pour les gens qui sont dans cette situation, c'est vraiment incompréhensible d'attendre des années avant d'obtenir finalement une décision, qui d'ailleurs, la plupart du temps, est positive parce qu'il manque simplement un ou deux documents, et l'avantage financier attendu est enfin libéré.

Je sais que vous connaissez bien le dossier, mais c'est mon obligation d'y revenir. Je ne veux pas personnaliser les problèmes dans ce service. Vous savez que, l'année passée, la Cour des comptes a fait un audit spécifique. Des recommandations de la Cour des comptes confirment celles que nous sommes venus vous donner et que vous connaissez depuis plusieurs années.

Monsieur le Ministre, la demande est de faire en sorte que ce service puisse enfin fonctionner avec les effectifs qui devraient rester un peu de manière plus permanente que ce n'est le cas aujourd'hui et qu'ils puissent également avoir une forme de délégation du chef de service à l'égard de ses agents. Je vais le dire franchement, c'est une part du problème.

Tous les dossiers doivent repasser chez la chef de service. Cette dernière, consciencieusement et en vertu de sa responsabilité en tant que comptable publique, veut tout revoir de A à Z et tout reprendre. Je n'en ai jamais fait part ici, mais cela décourage les fonctionnaires. Ils sont là, ils sont formés et, après un moment, ils disent : « Je voudrais « valoriser » un peu mon job dans ce service et, malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui ».

Comme je le fais dans certaines commissions, je souhaite terminer en remerciant les parlementaires présents d'avoir renouvelé mon mandat voici quelques mois pour un nouveau mandat de six ans. J'espère que je pourrai être digne de la confiance qu'ils m'ont ainsi donnée pour les six années prochaines.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Médiateur.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Je veux remercier le médiateur. Comme il le sait, c'est une institution que je connais depuis longtemps.

Je rappelle – si certains ne le font pas encore, il ne faut pas hésiter – que lorsque j'étais parlementaire, c'est-à-dire lorsqu'on exerce le plus beau métier du monde, je n'hésitais pas à écrire au médiateur. Lorsque j'avais ce que l'on appelle les rencontres citoyennes, des observations étaient soulevées par l'un ou l'autre citoyen pour deux raisons essentielles.

D'une part, celle que la confiance au médiateur était de pouvoir dire qu'il objective. Il n'y a rien de pire que de dire au citoyen : « Oui, je vais faire cela » et puis au bout du compte, pour des raisons objectives : « C'est non ». Il faut donc une certaine prudence et le médiateur est là pour pouvoir objectiver.

D'autre part, parce que je connaissais aussi l'efficacité de son travail, sous la forme de la justice, avec cette perception avant-gardiste des problèmes à solutionner.

Quand je vous entends aujourd'hui, Monsieur le Médiateur, manifestement, vous ne changez pas, le temps n'a pas de prise, d'effet sur vous. Quand j'entends que ce sera encore la manière dont vous l'aborderez dans les six ans à venir, je ne peux, au nom de la Wallonie, que me réjouir.

Je dois me réjouir aussi – et vous l'avez précisé – du fait que le nombre de réclamations sur le plan de la fiscalité wallonne est en constante et perpétuelle baisse.

On me connaît assez bien dans cette commission : je ne vais pas m'attribuer tous les mérites. Le premier mérite, c'est celui de l'administration qui a réussi à se remettre en cause et à évoluer dans ses procédures avec un directeur général de compétence rare qui, sans doute, nous est envié à d'autres endroits, mais qui a aussi la confiance de son personnel. Cela se ressent dans la matière telle qu'elle est tracée.

Je veux croire aussi que tant le travail de mon prédécesseur que le mien ont souvent épousé les observations que soulève le directeur de la DGO7. Je pense que l'on est plus fort quand nous, administration et politiques, pouvons travailler ensemble. Je sais que M. le Ministre Lacroix agissait de la sorte et j'ai tenté de ne pas agir autrement. Ce dialogue entre l'administration et le ministre me semble aussi d'importance pour appuyer dans ce qui est sans cesse des réformes. On sait très bien que réformer amène un certain nombre de questions et c'est tout à fait normal. Cela amène aussi parfois un certain nombre de suspensions, mais pour pouvoir passer à travers cela il faut à la fois l'intelligence et la technicité.

Vous en avez également parlé, l'informatisation se poursuit. Dans nos budgets, on a continué à investir sur le plan de l'informatisation, notamment par rapport aux dossiers – cela répondra peut-être à votre dernière question sur le contentieux – où il y a, pour nous, une priorité dans le transfert du précompte immobilier vers la Wallonie.

On a eu l'occasion, dans ce même Parlement, d'entendre un certain nombre d'auditions qui nous ont tous laissés pantois, quel que soit le rang dans lequel on se trouve dans ce Parlement, constatant que le service de cet impôt n'était plus traité avec tout le soutien voulu. Ce n'est pas un reproche à l'égard du personnel du SPF Finances qui fait ce qu'il peut. Le service de l'impôt n'est plus considéré comme prioritaire au niveau fédéral, car le produit de l'impôt ne retombe pas sur le Fédéral.

Nous avons donc ce challenge qui est de récupérer le plus vite possible le précompte immobilier pour que la justice fiscale puisse continuer à exister. Quand on entend qu'un certain nombre de bénéficiaires d'avantages ne les ont pas alors que la législation le permet, mais que d'autres en bénéficient alors qu'ils n'ont plus le droit d'en bénéficier, cela crée vraiment un malaise sur le plan de la perception des législations.

Pour être plus précis ou plus technique dans les réponses à l'égard de la redevance télévision, dès qu'un contentieux est connu du Département de la perception et de recouvrement, le ou les droits concernés par le ou les litiges sont sortis du processus de recouvrement jusqu'à ce qu'une décision finale soit communiquée. Si le dossier est en recouvrement forcé chez l'huissier de justice – vous avez évoqué cette hypothèse – au moment où le litige est connu du Département de recouvrement et de la perception, les poursuites sont immédiatement suspendues jusqu'à ce qu'une décision finale soit communiquée. Enfin, si la décision finale est favorable au redevable, les poursuites sont définitivement abandonnées et tous les frais exposés par l'huissier sont pris en charge par l'administration.

Il faut toutefois noter qu'il y a ces dernières années très peu de cas de figure de ce dernier type. Il y a moins de 10 cas connus par le comité de direction, car l'administration fiscale régionale filtre avec prudence et attention les dossiers transmis par le recouvrement au huissier de justice.

Concernant les taxes de roulage et la fiscalité automobile de manière générale, vous avez évoqué ces fameux phénomènes que vous reprenez dans vos recommandations : les plafonnements et le régime favorable aux véhicules utilitaires de manière un peu aveugle, reconnaissons-le. Vos observations sont non seulement judicieuses, mais je veux croire que, dans une prochaine réforme de la fiscalité automobile, elles seront reprises. Je peux désigner la manière dont nous travaillons par rapport à cette fiscalité automobile, avec toute la modestie voulue, comme étant intelligente.

Un rapport nous a été remis par des professeurs de l'ULB et de l'ULg au mois de septembre et a été communiqué au Parlement. Celui-ci est rentré dans une phase d'auditions et il y en aura encore jeudi. Malheureusement, je ne pourrai pas y être très longtemps puisque je reçois le FMI en même temps. Ce n'est pas pour cela que je ne pourrai pas lire ce qui a été dit. Lorsque ces auditions seront terminées, on pourrait penser que la matière servira à ce moment-là de rédaction directe à un projet de décret.

J'ai souhaité travailler autrement. Tout d'abord, parce que le temps manquera pour réellement pouvoir avancer sur un projet de décret dans le délai imparti par rapport aux élections. Surtout, en ayant pris contact avec les uns et les autres et de ce que la commission va entendre, je me suis rendu compte qu'il n'était pas impossible que, nonobstant leur diversité et leurs intérêts contradictoires dans le dossier – il faut le reconnaître, en matière automobile, on ne touche pas seulement à une vache à lait sur le plan budgétaire –, il y a une volonté des opérateurs commerciaux, industriels et civils de tenter un rapprochement des points de vue.

Je vais donc mettre sur pied un groupe de travail, une *task force* – c'est un anglicisme très à la mode –, en tentant de rapprocher les points de vue et leur demander de le faire si possible. On verra si un consensus en ressortira, mais cela permettra alors d'arriver à une phase plus « démocratique », qui fait partie des beautés de la démocratie, que sont les élections. Je pense que chacun aura à se prononcer sur cette réforme de la fiscalité automobile. Je suis persuadé que cela ira dans le sens d'une verdurisation, mais je pense qu'il faut pouvoir aussi résoudre le triangle : verdurisation écologique, efficacité économique et acceptabilité sur le plan social. C'est un triangle dans lequel on doit faire passer la réforme, quelles que soient les options des uns et des autres, pour que cela puisse apparaître comme une réforme juste.

Sur la transparence par rapport au taux de CO<sub>2</sub> lors de l'immatriculation, j'ai une explication très technique, mais vous connaissez aussi la difficulté des véhicules pour lesquels on ne trouve pas de trace ou, sur le plan scientifique, de références qui soient suffisamment justes. Dans ce cadre, l'administration prend une référence moyenne, ce qui est injuste, car un certain nombre de cas sont des véhicules les plus polluants. Il y a donc là une difficulté que nous pourrions, à mon avis, également résoudre à travers la réforme de la fiscalité.

Sur les primes énergie et logement, j'entends vos observations et la complexité avec cet avertissement préalable. J'ai moi-même été dans l'opposition et je me souviens d'avoir reçu des gens qui, en toute bonne foi, venaient en disant : « On ne savait pas qu'il fallait envoyer cet avertissement avant de pouvoir débiter les travaux ». Il n'y avait donc pas de prime uniquement car cela n'avait pas été fait.

Il y a les cas de force majeure comme quand la chaudière tombe en panne en hiver. On ne choisit pas quand cela tombe en panne, mais on peut imaginer que c'est plus souvent en hiver qu'une chaudière tombe en panne qu'en été, même si l'été se poursuit très longtemps maintenant.

La confusion entre les deux thématiques, prime logement et prime énergie, est aussi à considérer.

La réforme que j'espère pouvoir faire valider par le Parlement dans son entièreté au premier semestre 2019 répond à toutes ces problématiques avec un guichet unique – l'ensemble est donc fusionné – et avec des auditeurs. Je ne pense pas qu'il y aura de problème par rapport au goulot d'étranglement. Ils sont plus de 500 de niveau A à pouvoir aujourd'hui répondre à ces critères de qualification. C'est sûrement la réponse à donner en termes de priorisation pour permettre à l'argent public d'être utilisé de manière la plus efficace et efficiente possible.

J'en parlais lors d'une question de Mme Kapompole tout à l'heure, il est clair que ces primes ne peuvent pas être utilisées à des effets d'aubaine. Elles doivent servir ceux qui en ont le plus besoin. En priorisant, le citoyen qui va effectuer des rénovations sait qu'il pourra disposer d'une prime plus substantielle, car il suit ses priorités. Celles-ci seront donc plus intéressantes pour lui et pour nous également puisqu'on répondra à nos objectifs climatiques. On vit dans un pays de libertés : celui qui ne voudra pas suivre la priorisation, ce sera son droit de ne pas le faire, mais il ne devra dès lors pas demander d'aide publique.

Vous avez évoqué également la prise en charge du mécanisme sur le plan social. D'autres mécanismes peuvent être mis en place pour permettre à ces personnes qui ne peuvent peut-être pas le faire, à savoir payer l'avance des fonds nécessaires au travail de l'auditeur qui, quant à lui, doit être rémunéré. Il y aura un mécanisme d'aide sociale qui permettra également d'y arriver.

Concernant le doublement des primes et l'échéance intervenu par rapport à cette période transitoire, je vous ai répondu, comme je le dis souvent à de jeunes hommes ou femmes politiques, que l'on a souvent plus à apprendre à dire non qu'à dire oui. Dans nos responsabilités, c'est ainsi. Nous ne pouvions pas ouvrir la porte, sauf à multiplier un certain nombre de cas sur lesquels on aurait augmenté le contentieux. J'ai donc préféré avoir une position dure et catégorique, et j'en assume toute la responsabilité.

Concernant la Direction du contentieux et les recommandations de la Cour des comptes, c'est un très beau rapport également de la Cour des comptes qui a mis le doigt sur un certain nombre de difficultés et en même temps d'améliorations à apporter.

C'est vrai qu'il y a une difficulté en termes de ressources humaines, mais pas en termes de volume prévu au cadre. Je ne veux pas m'étendre plus qu'il ne le faut, mais ce phénomène de personnel qui rentre et qui quitte très rapidement – vous avez évoqué un cas que je connais parfaitement bien –, qui après 10 ans dit : « Je préfère aller travailler dans un autre service ou me consacrer à d'autres fonctions », représente une difficulté. Dans ce cas, il faut beaucoup de diplomatie pour faire comprendre à l'ensemble de l'équipe que le mot « équipe » a cette signification de pouvoir faire confiance aux collaborateurs, même si les responsabilités sont lourdes. Je le comprends parfaitement, mais une amélioration doit intervenir.

Comme vous le précisez également, les décisions sont souvent positives, pour ne pas dire quasiment. En très grande majorité, on a des décisions positives. Même pour le ministre, c'est plus agréable de pouvoir dire que l'on remet une décision positive que de devoir répondre : « Non, c'est toujours à l'étude au sein du contentieux ». Je veux que ce soit un point d'attention et je le rappellerai à l'administration.

Voilà pour les quelques observations que je voulais soulever à l'égard des recommandations et des observations du médiateur, que je remercie une fois de plus.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** - Après avoir entendu M. le Médiateur et M. le Ministre, nous allons procéder à un échange de vues.

La parole est à M. Knaepen.

**M. Knaepen (MR).** - Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Médiateur, pour le rapport et par là l'ensemble de vos services qui, à mon avis, ont beaucoup de travail.

Je souhaiterais revenir sur la taxe écomalus dont on a déjà parlé. Je suis interpellé : vous dites clairement qu'un usager se voit imposer un écomalus, alors que le constructeur ne disposait pas de l'émission de CO<sub>2</sub>. Qu'est-ce que ce cas ? Pouvez-vous nous l'expliquer ? J'ai l'impression que l'ensemble des constructeurs doit pouvoir afficher, dans l'ensemble des points de vente, l'émission de CO<sub>2</sub>. Je peux supposer qu'il s'agit de véhicules importés hors d'Europe ou autre. Je souhaiterais avoir un peu plus d'explications par rapport à cela. Ne s'agit-il pas d'un cas tout à fait isolé ?

Ma deuxième question porte sur la redevance radio-télévision. J'ai compris que vous alliez peut-être recevoir une vague de courriers. J'aurais souhaité avoir de vos services – mais cela ne doit pas être fait aujourd'hui – une statistique de ces cinq dernières

années sur le nombre de cas de plaintes concernant la redevance radio-télévision.

Vous avez vous-même proposé dans votre exposé que l'on puisse veiller à une espèce d'automatisation de l'exonération via la connaissance des fichiers BIM. C'est une information que je souhaiterais connaître de M. le Ministre ou de vous-même. La Région dispose-t-elle d'un accès au fichier BIM ? Elle doit quand même le demander. C'est peut-être une question à l'adresse de M. le Ministre.

Dernière intervention, vous dites que des efforts ont été déployés dans le cadre du Département de l'énergie pour répondre aux attentes des personnes germanophones. Quels sont les efforts qui ont été faits au niveau du Département de l'énergie pour prendre en compte les manquements qui se font entre les langues française et allemande ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - À mon tour de remercier M. le Médiateur. À travers lui, c'est toute son équipe qui travaille dans l'intérêt général de la Wallonie et de tous ses habitants. La bonne preuve en est que, d'un ministre à l'autre, il y a une volonté de continuer à suivre vos recommandations. D'un ministre à l'autre, mais pas tous les ministres parce que, pour ce rapport assez élogieux, M. le Ministre a eu la correction de le dire : le mérite doit être attribué à l'administration – j'en parlerai après – et au travail de M. Christophe Lacroix, le ministre précédent. Il faut rappeler que, pour l'évolution de l'administration fiscale, l'état dans lequel M. Lacroix a trouvé le département en 2014 était très problématique. J'en veux même pour preuve que vous aviez souligné, Monsieur le Médiateur, les multiples difficultés subies sous la gestion du ministre précédent, à savoir le ministre Antoine, qualifié par les auteurs du rapport de chaotique, à l'époque, notamment pour tout ce qui est en rapport avec les taxes de roulage.

Je voudrais saluer le travail effectué par l'administration wallonne et par ses fonctionnaires, ces milliers de femmes et d'hommes qui ont décidé d'œuvrer dans l'intérêt du citoyen et de rendre service aux citoyens. De plus, la situation reste difficile pour une grande partie des fonctionnaires wallons. J'aurai l'occasion d'y revenir sans doute auprès d'autres ministres concernant cette situation.

Je voulais revenir sur ce rapport assez élogieux en ce qui concerne la partie fiscalité. Vous l'avez rappelé, le nombre de réclamations relatives à la fiscalité est passé de 1 513 en 2016 à 766 en 2017, soit une diminution de 50 % par rapport au passif laissé par l'administration fédérale, notamment en matière de taxe de roulage. Il faut le relever.

Pour revenir aux principales recommandations que vous avez portées, je remercie M. le Ministre d'avoir déjà abordé la recommandation relative à l'exonération

du paiement des taxes de roulage par rapport à la puissance et à l'impact environnemental. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité automobile, il y aura toute une série d'améliorations à apporter, notamment en ce qui concerne la recommandation du médiateur qui vise l'effet d'aubaine lié à l'exonération de la fiscalité du véhicule à partir du moment où l'on reprend ce véhicule par rapport à son caractère utilitaire, alors qu'il n'est pas nécessairement utilisé dans un cadre professionnel. Il y a également la réflexion relative aux personnes en situation de handicap puisqu'il y a une réflexion à avoir par rapport à la puissance et à l'impact environnemental.

Je suis aussi tout à fait d'accord avec la recommandation visant à rendre publique toute donnée utilisée par l'administration fiscale dans le cas particulier de la détermination du montant de l'écomalus. On peut être tout à fait d'accord, faire en sorte qu'une page Internet soit disponible, mise à disposition des citoyens et éventuellement de fournir un calculateur. Ce serait intéressant d'entendre le ministre sur la question, car il ne me semble pas l'avoir entendu.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur un des projets du ministre, à savoir la mise en place du compte fiscal unique. C'était également une ambition du ministre Lacroix à l'époque. J'aurais bien aimé l'entendre à ce sujet.

Je voudrais également souligner ce bel hommage qui a été attribué au travail du ministre Lacroix par rapport à la recommandation qu'il avait complètement rencontrée, à savoir de pouvoir modifier l'interprétation de la déductibilité que fait l'administration fiscale dans le cas des enfants accueillis et considérés comme des enfants naturels ou adoptés pour le calcul de la réduction du précompte immobilier pour enfants à charge.

Enfin, je pense qu'il y a lieu de poursuivre cette collaboration que l'on sent assez fructueuse entre les ministres Lacroix et Crucke et l'administration. Comme vous l'avez dit dans votre rapport, Monsieur le Médiateur, c'est une administration performante et mature. Vous avez même dit que l'administration avait pris le taureau par les cornes et c'est un élément à souligner.

Par contre, vous avez évoqué la rotation importante du personnel, à l'heure actuelle, qui reprend. Je voulais entendre un peu plus M. le Ministre à ce sujet, même s'il a déjà donné des éléments.

Vous avez également, pour la partie « énergie », mis en évidence toute une série de recommandations. Je pense que l'on pourra les analyser plus dans notre commission lorsqu'on évoquera, au printemps 2019, l'importante réforme relative aux primes énergie et rénovation.

Par contre, je reviens sur cette notion de période transitoire entre différentes législations. Il est important de le relever parce que l'on aura sans doute d'autres

réformes, même par rapport à l'aspect énergie, dans les prochains mois. Il faut avoir une réponse appropriée par rapport à cette question de la période transitoire.

Je fais mienne la remarque de mon collègue, M. Knaepen, par rapport à l'usage des langues. Vous aviez souligné qu'au cours de l'exercice 2016 une réclamation avait mis en exergue que certains courriers relatifs aux primes à l'énergie n'étaient pas traduits en allemand alors que les demandeurs sont germanophones.

L'administration évoque le manque d'effectifs et le fait qu'il n'y a pas de personnel en suffisance pour effectuer les traductions. Je rappelle que l'on a voté en juillet 2016 au Parlement wallon une résolution en vue de la promotion de la langue allemande. Il est important d'avancer, d'autant plus que, lorsqu'on avait eu la présentation du rapport 2016, M. le Ministre avait mis en évidence le fait qu'il fallait travailler sur cette problématique.

Je voulais donc savoir ce qu'il en était, d'autant plus qu'à l'époque il a été rappelé que, en cas de manque de personnel, l'administration peut recourir à un traducteur extérieur. Il faudrait savoir si cela a pu être réalisé.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Moi aussi, je me réjouis des explications qui ont été données par M. le Médiateur.

Je remercie mes collègues de poser des questions sur la situation des germanophones. Je m'ajoute à ces questions et je suis curieuse d'entendre les réponses.

Première remarque, la suppression de la redevance télévision proposée par M. le Ministre et votée par le Parlement fin 2017 devrait contribuer à diminuer à terme le nombre de plaintes. On ne peut que souligner cette avancée positive.

C'est ainsi que toute une série de vos recommandations, Monsieur le Médiateur, sont d'ailleurs devenues obsolètes et c'est à relever.

De plus, force est de constater que la recommandation demandant que les enfants accueillis soient assimilés aux autres enfants en matière de réduction de précompte immobilier a été rencontrée. C'est une chose positive également.

Je voudrais poser une première question à M. le Ministre en ce qui concerne la taxe de roulage sur le mécanisme d'exonération.

Je salue la proposition de la création d'un groupe de travail, c'est important. Demain encore, nos travaux seront poursuivis en ce qui concerne les auditions du secteur.

En ce qui concerne ce fameux mécanisme d'exonération, M. le Ministre pourra-t-il éventuellement dire si celle-ci peut être englobée encore sous cette législature ? Doit-on l'englober dans la réforme plus profonde de la fiscalité automobile ou serait-il possible de travailler sur le mécanisme d'exonération isolément ?

Il en va de même pour la taxe écomalus. M. le Médiateur recommande que toute donnée utilisée par l'administration fiscale soit accessible au public et que, dans le cas particulier de la détermination du montant de l'écomalus, la banque de données tenue par la FEBIAC soit publique. Cette mesure peut-elle être de facto applicable ou cela devrait-il aussi être englobé dans la révision de la fiscalité automobile au sens large ?

Sur la création d'un dossier régional fiscal personnel qui serait mis en ligne via le web, quel serait le coût de la création d'un tel dossier ? Y avait-il des réflexions et des recherches à ce propos ? M. le Médiateur pourrait-il indiquer si l'on a déjà réfléchi à la question ?

Tout d'abord, concernant les aides à l'énergie et au logement et l'idée de supprimer l'obligation d'envoyer un formulaire d'avertissement préalable pour les travaux relatifs à l'installation d'un appareil de chauffage, lors de la présentation du rapport 2016 de M. le Médiateur en Commission du budget et de l'énergie, M. le Ministre avait indiqué que cet avertissement devrait probablement être supprimé dans le cadre de la réforme des primes. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre ?

Lors de la présentation du rapport de M. le Médiateur, M. le Ministre avait indiqué qu'un dossier de demande unique serait instauré. Il s'agit de cette recommandation de M. le Médiateur de poursuivre l'harmonisation des aides et de modifier la réglementation de sorte que lorsqu'un estimateur public visite un logement l'ensemble des travaux de rénovation et ceux visant les économies d'énergie puissent faire l'objet d'un seul dossier de demande de prime. C'est également une idée très intéressante. Ce dossier de demande unique sera-t-il instauré dans le cadre de la réforme des primes ? Il serait intéressant d'en savoir un peu plus.

J'ai une toute dernière question à l'attention M. le Médiateur. Dans le rapport, je n'ai pas vu de plainte relative à la lisibilité des factures énergétiques. Selon mes informations, c'est toujours un élément qui occupe nos citoyens et qui pose pas mal de problèmes. Il y a un combat de plusieurs parlementaires présents aujourd'hui qui s'engagent pour ce dossier. Qu'en est-il ? Avez-vous reçu beaucoup de plaintes à ce sujet ou est-ce quelque chose de moins important actuellement ? Ce que nous entendons, c'est que c'est toujours un élément qui occupe et qui fâche parfois les citoyens. Il serait important également d'avoir quelque chose à ce sujet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henry.

**M. Henry** (Ecolo). - Merci à M. le Médiateur pour son rapport, son travail et sa présentation. Merci à M. le Ministre également pour les éléments qu'il a déjà donnés.

Je serai assez bref, car il y a déjà eu beaucoup d'interventions et aussi quelques réponses.

J'aimerais peut-être revenir sur cette question de la réforme des primes. Je vous avoue que l'on a un peu l'impression d'une réforme permanente parce qu'il faut bien admettre que, sous cette législature, on est déjà quasiment à la troisième réforme.

J'entends bien que vous espérez qu'elle soit présentée dans les prochains mois et que vous nous annoncez que tous les éléments qui ont été pointés par le médiateur seront bien pris en compte dans le décret. Cela vous engage beaucoup, Monsieur le Ministre. Je m'en réjouis si tel est le cas parce qu'il ne reste plus beaucoup de mois. Nous aurons le débat dans le cadre de la réforme.

Je voulais insister sur deux points.

Tout d'abord, la nécessaire préparation de la mise en œuvre parce que l'on arrive en fin de législature. D'ailleurs, M. le Médiateur a insisté sur la transition de manière générale. Ce n'est pas la seule réforme concernée par ce sujet, mais il y a vraiment un souci. Nous avons eu le cas. Je vais prendre un exemple qui n'est pas dans cette assemblée : une certaine réforme dans l'enseignement supérieur. Il y a des réformes qui arrivent en toute fin de législature et dont la mise en œuvre n'est pas bien préparée par les arrêtés et par l'administration. Cela produit des problèmes énormes dans la mise en œuvre, d'autant plus si par après les successeurs ne sont pas sur la même longueur d'onde et veulent encore faire de nouvelles réformes.

Si vous aboutissez dans les prochains mois, ce qui sera a priori une bonne chose, il est nécessaire que cela réponde aux différents enjeux, mais qu'il y ait une très bonne préparation de l'entrée en vigueur vu la période tout à fait particulière.

Je voulais aussi insister sur un autre élément, la double entrée des primes entre le logement et l'énergie. J'en déduis de ce que vous avez dit que ce sera bien un guichet unique. Tant mieux parce qu'on l'a déjà annoncé beaucoup de fois et jusqu'ici ce n'est pas le cas. C'est un élément pointé d'une manière importante. Je ne peux que prendre note de ce que vous avez dit. Nous y serons très attentifs dans les prochaines semaines.

La deuxième chose sur laquelle je voulais intervenir, plutôt auprès du médiateur, concerne la question plus générale de la précarité énergétique. Je voulais que vous nous disiez en synthèse votre point de vue. C'est un sujet de préoccupation sociale assez large qui se traduit de différentes façons, notamment par les factures d'électricité et de gaz, mais aussi la capacité à modifier

son système de chauffage, à isoler sa maison, et cetera. Comment voyez-vous globalement l'évolution de cette approche ?

Il y a différentes choses dans vos rapports, mais percevez-vous une dégradation pour le moment ou pas forcément ? Quels sont les points saillants sur cette question transversale et aussi des besoins d'évolution de l'administration ou des réseaux de distribution sur cette question qui, je crois, doit être vraiment une préoccupation importante pour les politiques ?

J'avais une question plus particulière concernant les compteurs communicants. On en a parlé tout à l'heure, je ne sais pas si vous étiez déjà entré – je ne pense pas –, puisqu'il y a un décret qui a été adopté récemment. On peut imaginer que le médiateur sera également saisi à certains moments de différentes questions par rapport à la mise en œuvre du décret. Est-ce déjà le cas ? Êtes-vous éventuellement déjà en contact avec l'administration ou avec les gestionnaires de réseaux par rapport à la mise en œuvre du décret ? Peut-être pas puisqu'on est juste au début.

Je voulais attirer votre attention sur ce point et savoir s'il y avait des mesures particulières qui seraient envisagées de votre côté par rapport à tout ce débat d'accepter ou non le compteur, à la question des personnes électrohypersensibles et à tout le débat général sur le changement de ces compteurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - J'ai quatre questions adressées au ministre.

D'abord, en matière de fiscalité automobile, je ne vais pas rentrer dans les détails puisque M. le Ministre a renvoyé aux auditions en cours et à la réforme fiscale annoncée pour plus tard, ce que je comprends parfaitement.

Concernant les véhicules plus anciens, je ne sais pas si j'ai parfaitement compris M. Knaepen, mais il disait que c'étaient des cas isolés. Dans le rapport du médiateur, on parle de pratiquement tous les véhicules d'avant 2000 pour lesquels il n'y aurait pas un taux d'émission de CO<sub>2</sub> communiqué par les constructeurs. Le médiateur indique que la FEBIAC disposerait d'une banque de données que l'administration utilise, mais le ministre dit que l'administration utilise une référence moyenne. Il serait utile de préciser si oui ou non une banque de données est utilisée et détenue par la FEBIAC, véhicule par véhicule.

Indépendamment de la question de la fiscalité, c'est très intéressant pour ceux qui ont un véhicule ancien, en particulier un ancêtre, de savoir jusqu'où ils polluent en utilisant leur véhicule. Si c'est un ancêtre qui sort deux fois par an – M. Knaepen m'aura compris –, il n'y a pas de souci, mais on sait aussi que certains citoyens

utilisent un ancêtre pour leurs déplacements quasi quotidiens. Qu'ils aient l'information me paraît essentiel.

Le deuxième point, concernant la problématique de l'attestation préalable, par exemple pour le cas de remplacement d'une chaudière, Monsieur le Ministre, vous avez dit : « Oui, la force majeure est tout à fait juste », mais que fait-on avec cela ? Reconnaître la situation de fait est une évidence, mais en tient-on compte dans le cadre d'une dérogation ou laissez-vous les choses en l'état ? J'ai cru comprendre implicitement dans votre propos qu'on laisse les choses en l'état.

*(Réaction de M. le Ministre Crucke)*

D'accord.

Concernant les audits énergétiques, j'avais interrogé en son temps M. Furlan puis M. Dermagne, encore début 2017, quand il avait la charge du Logement. J'évoque ce point parce que le ministre dit : « Il y a 500 auditeurs donc il n'y aura pas de goulot d'étranglement ». À l'époque où j'avais posé ma question, j'avais relevé que, fin 2014, il y avait plus de 480 auditeurs énergétiques certifiés PAE 2, mais c'était dans un contexte où l'audit était obligatoire. Un marché était donc existant et un certain nombre d'architectes ont suivi des formations pour être auditeurs.

Depuis que l'audit n'est plus obligatoire – je vais vous donner les chiffres que l'on m'avait communiqués à l'époque : en 2014, 1 680 audits ; en 2015, 706, moins de la moitié ; en 2016, 328 –, les auditeurs ne sont plus là pour une bonne part et ils font autre chose. Si vous voulez les réactiver, c'est possible, mais il faut anticiper suffisamment longtemps à l'avance pour les remettre en route parce qu'ils ont entre-temps d'autres occupations.

Enfin, le dossier régional fiscal personnel en ligne et sécurisé évoqué par Mme Kapompole se trouve dans le rapport du médiateur ainsi que les années antérieures. Monsieur le Ministre, un projet est-il encore au sein de l'administration ? Y a-t-il des délais pour la concrétisation de cette idée qui nous paraît a priori fort utile ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Médiateur.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Monsieur Knaepen, je confirme – et mon collaborateur me le confirme – qu'il s'agit de véhicules anciens. On parle de véhicules construits jusqu'au début des années 2000. C'est bien de cela qu'il s'agit. Les différentes interpellations concernent le souci d'avoir peut-être plus de publicité sur les taux pris en compte à ce niveau.

Concernant votre deuxième question relative à l'accès au fichier BIM, on me confirme que l'administration a bien accès au registre national, mais le statut BIM n'est pas repris. Les mutualités transfèrent à l'administration la situation de leurs affiliés. Il peut y

avoir des situations... Vous allez me dire que c'est pour cela que ces gens viennent chez nous. Je vous rappelle toujours aussi que l'on ne vient chez le médiateur que quand la situation est compliquée et que l'on ne vient pas si tout a roulé.

Par exemple, la mutuelle a transféré son fichier, mais il y a quelqu'un juste dans la continuité qui introduit la demande et l'administration n'a pas été informée du statut BIM. En règle générale, ces dossiers tournent bien : l'attestation est transférée chez nous, nous la transférons à l'administration et le dossier est régularisé. Ce ne sont pas des dossiers problématiques en tant que tels.

On vous communiquera les statistiques de la redevance télévision sur les dernières années, sur l'évolution d'une courbe en augmentation et puis négative dans la gestion de ces dossiers.

En ce qui concerne les dossiers en langue allemande, j'avais pris l'année passée une recommandation générale parce que, ici et là, nous avons été sensibilisés de dossiers dans d'autres matières, mais c'était essentiellement en matière des primes où il y avait eu des difficultés. Je ne l'ai plus remise cette année parce que j'étais aussi au courant des évolutions de cette matière.

Sauf erreur de ma part, je pense qu'en plus toute cette matière des primes énergie et logement va être transférée à la Communauté germanophone, ce qui va faciliter la gestion des dossiers en langue allemande. « Enfin », allez-vous peut-être dire. Il y a une nouvelle obligation pour la Communauté germanophone qui devra prévoir le bilinguisme ou en tout cas des dossiers en français pour les personnes qui parlent le français en Communauté germanophone.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - J'ajoute que, selon ce que je sais, ce ne sont pas toutes les matières liées à l'énergie qui seront transférées à la Communauté germanophone. Ce sont seulement des transferts très partiels.

**M. Bertrand,** Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. - Je crois qu'il s'agit des primes justement parce que c'était les dossiers pour lesquels nous avons été saisis.

Madame Kapompole, vous avez souligné les améliorations que j'avais également voulu souligner en voyant les rapports d'année en année. Quand il y a des améliorations significatives, c'est aussi ma responsabilité de le signaler.

Je dois dire aussi que les contacts entre la médiation et l'administration fiscale sont efficaces. Nous avons craint à un moment, voici quelques années, une diminution de la qualité des relations entre le médiateur et l'administration fiscale puisqu'on nous avait supprimé l'accès au dossier fiscal. Nous n'avions pas compris

pourquoi, alors que cet accès sur place nous permettait de gérer facilement les dossiers. Avec M. Guisse, nous avons trouvé les bons moyens de travailler. Je ne l'ai pas mentionné cette année-ci.

Idem pour les amendes en matière de prélèvement kilométrique. J'ai une personne spécifiquement affectée à cela puisqu'il y a un contentieux – j'en parlerai plus dans mon rapport 2018 – sur le lancement du prélèvement kilométrique. Il y a des amendes pour des milliers d'euros dues au lancement du système. La relation avec cette administration va dans le sens d'un traitement efficace des réclamations.

Pour toutes les questions de M. Henry et de Mme Baltus-Môres sur la lisibilité des factures en matière énergétique, la précarité énergétique, la dégradation et les compteurs communicants, c'est une de mes préoccupations. Si vous avez lu mon édito cette année, c'était vraiment d'insister sur l'aspect pour le médiateur et pour tous ceux qui prennent part à la décision politique de ne jamais perdre de vue les personnes en situation de précarité et de difficulté.

Nous le voyons dans l'accès aux droits. Il est clair qu'une personne dans cette situation – vous le savez tous, il y a beaucoup de relais de cette préoccupation – qui demande une fois à l'administration, si l'administration pour x raison ne répond pas à sa demande, elle renonce et, malheureusement, renonce à un droit auquel elle a droit.

De toutes les recommandations, et je développe brièvement cela dans mon introduction, sur l'automatisme des droits, nous en reparlerons au Parlement de la Fédération Bruxelles-Bruxelles. Il y a encore des secteurs où je ne parviens pas à comprendre comment on doit encore introduire un dossier alors que l'administration dispose de 90 % des données. Je parle ici notamment des bourses d'études. Pour ces personnes, ces questions de demander le droit auquel elles ont droit à l'administration reste, qu'on le veuille ou non, une complication.

En matière énergétique, Monsieur Henry, si je peux vous répondre, toutes ces questions dont vous avez parlé relèvent du Service régional de médiation lié à la CWaPE.

J'ai déjà ouvert ce débat aussi. À un moment, ne faut-il pas envisager que ce service de médiation tout à fait spécifique – vous avez posé les questions ici parce que vous êtes parlementaires, vous posez les questions au médiateur –, que toutes ces questions qui sont intimement liées ne soient pas regroupées au sein du service régional de médiation et détacher de la CWaPE ? C'est une réflexion qu'il pourrait y avoir à l'avenir.

Plusieurs des sujets dont vous avez parlé, le médiateur fédéral de l'énergie et le médiateur régional, c'est leur travail de base aujourd'hui. Si vous allez voir le rapport du médiateur fédéral sur tout ce qui est

difficulté, incompréhension des factures, et cetera, ou du médiateur régional, cela fait partie de leur *core business*.

C'est à peu près tout ce que je devais dire.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Je ne vais pas répéter ce qui a été très bien dit par le médiateur, notamment en ce qui concerne le fichier BIM. Il n'y a plus de renseignement d'office. Avant c'était le cas, ce n'est plus le cas. Il peut encore y avoir une autre difficulté à cet égard.

Par rapport aux chiffres, la diminution des réclamations sur le plan fiscal est importante : on est à 766 tels qu'identifiés par le médiateur sur 20 000 pièces traitées par jour à la DGO7. Quand on voit le taux, on est à du 0,15 pour 1 000. On a une administration qui aujourd'hui a son efficacité, qui a le sens des responsabilités et le professionnalisme voulu comme doit l'avoir une administration fiscale dans un pays moderne.

La fourniture du calculateur n'est pas simple parce que le citoyen doit lui-même connaître les données qu'il y a à encoder. Ce n'est pas non plus un *niet* catégorique, mais où se trouve la difficulté ? Comme je l'ai dit, en termes de priorités informatiques aujourd'hui, c'est sur le transfert du précompte immobilier parce que, à partir de là, on pourra dégager pas mal de lignes de conduite et la manière dont ce transfert – mais vous le savez parce que l'on en a déjà débattu – se fait avec 15 agents qui sont aujourd'hui au SPF Finances, qui prennent sur place connaissance des dossiers, de l'arriéré immense, mais surtout des techniques. Cela nous permet d'avoir en termes d'informatisation les renseignements utiles. Auparavant, quand ils le faisaient, ils devaient revenir et après seulement on informatisait. Il y avait une perte de temps et une inefficacité énorme.

Je peux vous donner une réponse plus technique sur la mise en place du compte fiscal. L'administration fiscale ne peut, par rapport à la recommandation, que confirmer la pertinence de mettre à disposition des citoyens et entreprises un espace virtuel où ils pourraient consulter leurs différentes données et documents fiscaux, pour autant que l'accès soit parfaitement sécurisé. Une réflexion a été initiée dans ce sens en collaboration avec le secrétariat général du SPW, le service du secrétariat général, le DG, en capitalisant sur un nouvel espace personnel sécurisé avec authentification forte du redevable. Cet outil porté par le SG eWBS était un préalable indispensable vu la sensibilité des données qui seront exposées.

Ce projet a dû temporairement être mis en suspens, l'ensemble des ressources d'analyse de gestion de projet de l'administration fiscale ayant été affectées – comme

je vous l'ai dit tout à l'heure – à la reprise du service du précompte immobilier prévu pour le 1er janvier 2020.

Il est à noter qu'à côté des applicatifs spécifiques développés pour le précompte immobilier, logiciels d'établissement, cinétiques immobilières, et cetera, le vaste projet informatique mis en œuvre pour cette reprise comprend une série de briques techniques transversales. C'est intéressant. Ces dernières permettront de mieux centraliser les données et documents des redevables, pour les besoins d'administration et pour faciliter leur mise à disposition au travers du futur projet et contribuent dès lors déjà à mettre en œuvre ce beau projet.

Sur l'usage des langues, le médiateur a également répondu. Les primes, Madame Baltus-Môres, ont été transférées ou le seront dans le cadre de l'accord de coopération que nous avons négocié avec la Communauté germanophone. Je signale que cette dernière n'était pas demandeuse que d'autres compétences lui soient transférées. Je suis toujours ouvert, mais l'élément de communication prime et la proximité avec le citoyen intéressait énormément la Communauté germanophone, comme d'autres problèmes dont on a parlé à travers des questions. Sur ce plan, nous gardons la compétence. C'est bien ainsi parce que de la complexité imposerait pas mal d'investissement en termes des ressources humaines.

Par rapport à la suppression, j'ai répondu aussi.

De l'avis préalable à l'égard des primes et de la réforme que M. Henry appelait la « réforme permanente », elle n'est pas permanente. Elle va arriver et elle sera là dans le deuxième semestre. Pourquoi je peux être très ferme à cet égard dans la précision donnée ? C'est que la deuxième lecture passera encore avant la trêve ; on sera avant le Conseil d'État. En mars, au plus tard, cela doit pouvoir arriver sur les bancs du Parlement.

La lisibilité des factures énergétiques, j'y ai répondu aussi.

En ce qui concerne le médiateur énergétique et la compétence de la CWaPE – je m'avance sans doute, mais j'aime bien faire cela –, je n'ai aucune difficulté. Je suis même favorable à ce que l'on puisse regrouper les compétences en matière de médiation. Cela me semble aller sous le sens. Nous y avons réfléchi au cabinet, mais, une fois de plus, on ne sait pas tout faire en 24 heures. Pour moi, c'est la logique même : la CWaPE doit être ce régulateur autonome et indépendant qui sera dans la législation que l'on présentera incessamment au Parlement, sous le contrôle de ce dernier, et directement sous le contrôle du Parlement. Il n'y aura pas de commissaires au sein de la CWaPE. Il y a aura des observateurs du Parlement et du Gouvernement – on peut le comprendre – mais ce sera vraiment le Parlement qui gèrera le contrôle de la CWaPE.

Forcément, le médiateur doit pouvoir, à un moment donné, revenir dans une sphère globale en termes de lisibilité pour le citoyen. Cela me semble aussi plus naturel. Les questions des parlementaires le prouvent si besoin en est encore.

La fiscalité automobile par rapport aux véhicules anciens, on y a répondu également.

Je peux peut-être préciser la pratique de l'administration demandée par M. Drèze.

Selon les recommandations de la Cour des comptes formulées par son cahier 2016, l'administration fiscale a recours à toutes données disponibles pour établir la taxation au malus, y compris la base de données FEBIAC. Cette base de données n'est pas libre de droits. Consciente de l'importance de fournir toute information adéquate de manière proactive, l'administration fiscale a développé une signalétique des véhicules complète VEH qui permet aux agents de première ligne de l'administration fiscale de renseigner, sur simple demande par courriel ou par contact téléphonique, le taux de CO<sub>2</sub> connu pour un véhicule donné. Ainsi, sur base du numéro de châssis ou du numéro de plaque actuelle du véhicule, les agents de l'administration peuvent renseigner le taux de CO<sub>2</sub> qui sera utilisé lors d'une éventuelle immatriculation. Ce dispositif a été développé en 2017 et a été mis en production au printemps 2018. Il est postérieur à la période d'observation du médiateur, à savoir 2017.

Cependant, l'administration fiscale attire à nouveau mon attention sur le fait que la Cour des comptes recommandait également en 2016 de fixer le taux par défaut au taux de CO<sub>2</sub> maximum et non à un taux intermédiaire. Les deux recommandations de la Cour des comptes en 2016 étaient étroitement liées. L'administration est en phase avec cette seconde recommandation. Ceci clarifierait grandement la grille de taxation et permettrait de réduire à peu de chose les litiges éventuels avec les contribuables tout en décourageant l'immatriculation de véhicules anciens, grands émetteurs de CO<sub>2</sub> au kilomètre parcouru.

Voilà pour le propos de l'administration sur la technique.

Par rapport à l'audit et les 500 personnes potentielles, il va de soi que l'on doit rétablir cette base, mais c'est sur base aussi des informations données entre autres par l'Ordre des architectes qui dit qu'il y a une volonté de travailler au système. Pour eux, ce n'est pas seulement une diversité, mais une complémentarité par rapport au travail qui est le leur également. C'est vrai que la base de données doit être affinée.

**M. le Président.** - Le dernier mot vous appartient, chers collègues.

La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je reviens sur le CO<sub>2</sub> et la base qui n'est malheureusement pas libre de droits.

Vous dites que la Cour des comptes recommande le taux maximum par défaut et donc au taux intermédiaire. Maximum et intermédiaire, ce n'est pas la même chose.

Deuxièmement, vous indiquez – c'est un élément intéressant en soi – que, sur demande, l'administration peut communiquer le taux de CO<sub>2</sub>. J'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui vont le demander.

Ne peut-on pas le mettre automatiquement, au moment où la taxe est établie, sur un document ou un autre pour que le propriétaire en ait connaissance s'il cherche à la donner plutôt que de l'obliger à la demander, alors qu'il ne sait peut être même pas que cette possibilité existe ?

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Il y a effectivement une contradiction entre le taux intermédiaire et le taux maximum. Il faudra que la réforme prenne position sur la fiscalité automobile.

Deuxièmement, sur votre suggestion qui me semble intellectuellement cohérente, je veux juste avoir une réserve par rapport à la technicité de ce genre de chose. Je ne voudrais pas m'engager sans en avoir évoqué la pertinence avec l'administration.

**M. le Président**. - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je suis bien d'accord, mais vous pouvez vous engager à l'examiner.

**M. Crucke**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Oui.

**M. Drèze** (cdH). - Merci beaucoup.

**M. le Président**. - Puis-je considérer que ce point est terminé ?

En votre nom, je voudrais remercier M. le Médiateur et lui rappeler qu'il est toujours le bienvenu. À très bientôt, je suppose.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président**. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

#### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président**. - Les questions orales de :

- M. Puget sur « le système de générateurs d'appels téléphoniques pour le recouvrement des dettes fiscales » ;
- M. Dermagne sur « le financement des communes par les personnes au comportement qualifié de « polluant » » à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

#### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président**. - La question orale de M. Kilic à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les responsables de l'aéroport de Québec » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 11 heures 58 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. Marc Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne  
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports  
M. Olivier Destrebecq, Président  
M. Benoît Drèze, cdH  
M. Philippe Henry, Ecolo  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
M. Philippe Knaepen, MR  
M. Olivier Maroy, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide à la promotion de l'emploi
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CAPEX	capital expenditure (dépenses d'investissement)
CIGRE	Conseil international des grands réseaux électriques
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP24	24e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Katowice 2018 sur le climat)
CPAS	centre public d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ENTSO-E	European Network of Transmission System Operators for Electricity (Réseau européen des gestionnaires de réseau(x) de transport d'électricité)
FEBIAC	Fédération belge de l'automobile et du cycle
FMI	Fonds monétaire international
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
GRT	gestionnaire(s) de réseaux de transport
JT	Journal télévisé
MEBAR	programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
ORES	Opérateur de réseaux d'énergies
PAE	procédure d'audit énergétique
PAP	plan(s) d'action préventive
PNEC	Plan national pour l'énergie et le climat
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SG	secrétariat général
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
TPCV	Touche pas à mes certificats verts (ASBL)
ULB	Université libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification